

La sécurité socio-économique en Afrique: Un aperçu

by

Florence Bonnet*

Presented at the

African Technical Consultation:
"Economic Security and Decent Work"
Dar-es-Salaam, Tanzania, 26-27 May 2003

DRAFT, MAY 2003. NOT TO BE QUOTED WITHOUT PERMISSION OF THE AUTHOR(S)

^{*} InFocus Programme on Socio-Economic Security, ILO, Geneva.

Table des matières

	т.		
1.	Les	orojets o	lu programme IFP/SES en Afrique et disponibilité de l'information
	1.1	u micro: Les enquêtes PSS auprès des ménages	
	1.2	Nivea	u méso: Les enquêtes auprès des entreprises sur la flexibilité du travail et la rité socio-économique
	1.3		u macro: Les bases de données sur la sécurité socio-économique
		1.3.1	Le Questionnaire SES et la base de données SES primaire
			La base SES secondaire
		1.3.3	La base SES sur la sécurité sociale
		1.3.4	Disponibilité de l'information au niveau macro
2.	La se	écurité s	ociale en Afrique
	2.1	Aperç	u de la situation
		2.1.1	Les dispositions institutionnelles
		2.1.2	Dispositions opérationnelles : Mécanismes et instruments
		2.1.3	Vers un indice global de la sécurité sociale pour l'Afrique
3.	La se	écurité s	socio-économique en Afrique
	3.1	Indice	es sur la sécurité socio-économiques : principes généraux et méthodes
	3.2	Princi	pales caractéristiques du marché du travail en Afrique
		3.2.1	Des taux d'activité différenciés: élevés dans la plupart des pays d'Afrique subsahrianne et relativement faibles en Afrique du nord
		3.2.2	Un déséquilibre en offre et demande de travail
		3.2.3	La structure de l'emploi par statut et par secteur (agriculture, industries, services) : une situation contrastée
	3.3	Indice	e de la Sécurité de l'emploi
		3.3.1	Input: Variables institutionnelles ou dispositions institutionnelles adoptées pour assurer la sécurité de l'emploi
		3.3.2	Process: mécanismes et instruments
		3.3.3	Outcome : La dimension de résultat
		3.3.4	Principaux résultats
	3.4	Sécur	ité des qualifications en Afrique
		3.4.1	Input : Variables ou dispositions institutionnelles adoptées pour assurer la sécurité des qualifications en Afrique
		3.4.2	Process: mécanismes et instruments
		3.4.3	Outcome La dimension de résultat
		3.4.4	Principaux résultats
	3.5	La séc	curité de la représentation
		3.5.1	Input : Variables institutionnelles
		3.5.2	Process: mécanismes et instruments
		3.5.3	Outcome : Indicateurs de résultat
		3.5.4	Principaux résultats
4.	Conc	clusion .	
	4.1	Dispo	nibilité des données
	4.2		ité sociale

4.3 Mesurer la sécurité socio-économique	35
Annexe 1 : Indice sur la sécurité sociale en Afrique	37
Annexe 2: Méthode de calcul des indices	38
Annexe 3 Rappel du contexte du marché du travail en Afrique : Statistiques	39
Annexe 4: Indice de la sécurité de l'emploi	41
Annexe 5 : Indice sur la sécurité de la reproduction des qualifications	43
Annexe 6 : Indice de la sécurité de la représentation	45
•	
Annexe 7 : Indice de la sécurité du travail	48
Annexe 8: Indice sur la sécurité du revenu	49
Liste des tableaux	
Tableau 1. Taux de réponse pour le questionnaire SES pour les pays africains (année de référence	
1999) Tableau 2. Existence d'un programme pour la branche maladie	5 9
Tableau 3. Nombre de branches de sécurité sociale couvertes	10
Tableau 4. Indicateurs de résultats : moyenne et médiane	27
Tableau 5. Identification de groupes selon les scores de l'indice de sécurité de la représentation Tableau 6 Indice sur la sécurité sociale en Afrique	33 37
Tableau 7 Taux d'activité (total et femmes) pour une sélection de pays africains	39
Tableau 8 Taux de chômage dans quelques pays africains	39
Tableau 9 Répartition de l'emploi par statut dans une sélection de pays d'Afrique	40 40
Tableau 11Indicateurs et résultats obtenus pour l'indice de la sécurité de l'emploi pour une	
sélection de pays africains	41 43
Tableau 13. Representation security INDEX: Normalised absolute values	45
Liste des graphiques	
Graphique 1. Questionnaire SES : Taux de réponse comparés pour l'année de référence 1999	4
Graphique 2. Existence d'un programme par branche de sécurité sociale pour une sélection de 25 pays africains	9
Graphique 3. Nombre cumulé de pays suivant le nombre de branches couvertes	10
Graphique 4.Dépenses totales de sécurité sociale en pourcentage du PIB pour une sélection de pays africains	12
Graphique 5. Type de programme principal par branche de sécurité sociale (programme principal), en Afrique	13
Graphique 6. Scores obtenu pour l'indice de sécurité sociale pour les 25 pays d'Afrique sélectionnés	15
Graphique 7. Emploi public en pourcentage de l'emploi total et de l'emploi salarié total	23 24
Graphique 8. Indice de la securité de l'empion	26
Graphique 10. Indice de la sécurité des qualifications	28
Graphique 11.Distribution des pays par quartiles de l'indice sur la sécurité de la reproduction des	20
qualifications	29 32
Graphique 13. Répartition des pays par quartiles selon les scores obtenus pour l'indice sur la	34
sécurité de l'emploi	42

Graphique 14. Relation entre l'indice de développement humain et l'indice de la sécurité de la	
reproduction des qualifications pour une sélection de pays africains	44
Graphique 15. Sécurité de la représentation - Situation de l'Afrique par rapport au reste des pays	
couverts par la base SES	47
Graphique 16. Work Security Index/ Indice de la sécurité du travail	48
Graphique 17. Indice de la sécurité des revenus: scores obtenus par les pays africains dans	
l'indice global	49
Graphique 18. Répartition des pays selon le niveau de sécurité des revenus	50

Introduction

Au cours des trois dernières années, le Programme (IFP) sur la sécurité socio-économique a collecté des informations et élaboré une base de données sur la sécurité socio-économique et sur la sécurité sociale dans le monde. Cette base centralisée rassemble des données primaires et secondaires sur les sept dimensions de la sécurité telles que définies dans les termes de référence du Programme au niveaux macro (Questionnaire SES) et est enrichie par des enquêtes menées dans plus d'une dizaine de pays auprès des entreprises (les enquêtes ELFS¹ - niveau méso) et auprès des ménages (les enquêtes PSS² – niveau micro).

L'un des principaux résultats est un travail « exploratoire » d'élaboration d'une série d'indicateurs et d'indices synthétiques. Le but ultime étant de construire un indice sur le travail décent, des typologies et tous autres indicateurs susceptibles de contribuer au débat des politiques visant la sécurité socio-économique aux plans international, régional et national.

Cette note synthétique fournit un aperçu des activités du programme concernant l'Afrique. Elle se veut complémentaire des informations plus détaillées présentées dans les profils par pays ou les documents reprenant les résultats des enquêtes nationales réalisées auprès des ménages et des entreprises.

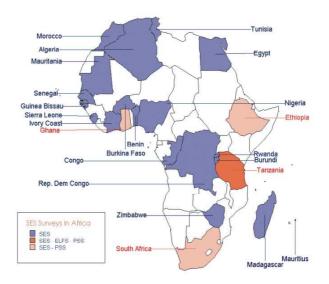
Les résultats présentés dans ce document sont issues des bases de données SES. L'objectif est de dresser un portrait de la situation en Afrique du point de vue de la disponibilité de l'information ainsi que de la sécurité socio-économique dans ses différentes dimensions. Plus précisément, cette note présente quelques-uns des résultats obtenus pour l'Afrique sur la base des informations collectées par le biais du questionnaire SES et les données secondaires rassemblées par ailleurs. La première partie est consacrée à une évaluation de la disponibilité de l'information pertinente au regard de la sécurité des travailleurs, tout particulièrement en Afrique. La deuxième partie s'attache à fournir un aperçu des systèmes nationaux de sécurité sociale en Afrique. Enfin, La troisième, présente quelques uns des indices sur la sécurité socio-économique recalculés pour une sélection de pays africains.

¹ Enterprise Labour Flexibility Surveys (Enquêtes sur la flexibilité du travail dans les entreprises).

² People Security Surveys (Enquêtes sur la Sécurité des Personnes)

1. Les projets du programme IFP/SES en Afrique et disponibilité de l'information

Le programme IFP/SES est présent en Afrique pour les trois niveaux d'analyse suivants.



1.1 Niveau micro: Les enquêtes PSS auprès des ménages

L'objectif des enquêtes PSS est d'étudier, à partir d'éléments objectifs et subjectifs, la sécurité socio-économique des ménages. Cette situation est évaluer grâce à l'étude:

- La situation socio-économique de la personne interviewée et du ménage;
- De la perception par l'interviewé de la sécurité et de l'insécurité;
- Des sources d'insécurité socio-économiques parmi des groupes présentant des caractéristiques démographiques et sociales différentes;
- De la connaissance des politiques et mesures prises en matière de sécurité socio-économique;
- Des perceptions de ces politiques et mesures;
- Des mécanismes d'action et réactions adoptés par les ménages face à cette insécurité.

Des enquêtes PSS ont été menées dans chacun des quatre pays d'Afrique suivants : Ethiopie, Ghana, Afrique du Sud et Tanzanie.

1.2 Niveau méso: Les enquêtes auprès des entreprises sur la flexibilité du travail et la sécurité socio-économique

Les enquêtes examinent, au niveau de l'établissement, le processus de création d'emploi, l'utilisation du travail, la structure des emplois, les conditions de travail et les relations de travail. Une enquête ELFS a été réalisée en Tanzanie auprès de 392 entreprises (2002).

1.3 Niveau macro: Les bases de données sur la sécurité socio-économique

Le programme SES compte trois bases de données au niveaux macro:

 La base de données primaire sur la sécurité socio-économique, élaborée à partir du Questionnaire SES;

- La base SES secondaire qui complète et élargit la base SES primaire en apportant des éléments propres au contexte social et économique du pays;
- La base SES sur la sécurité sociale qui permet un bilan de la situation des systèmes de sécurité sociale par pays.

1.3.1 Le Questionnaire SES et la base de données SES primaire

Le questionnaire SES a été conçu pour recueillir des données au niveau macro sur les sept dimensions de la sécurité socio-économique telles que définies dans les termes de référence du programme : sécurité du marché du travail, sécurité de l'emploi, sécurité du travail, sécurité de la reproduction des qualifications, sécurité du travail, sécurité de la représentation et sécurité du revenu.

L'objectif est de permettre, via l'analyse de ces données, à la fois textuelles et quantitatives, de construire des indicateurs, statistiques et indices sur la situation relative et l'évolution de la sécurité des travailleurs dans le monde.

Près de 100 pays ont rempli ce questionnaire qui compte 80 questions pour 1990 et 1999, la majorité différenciées selon le genre. 23 pays d'Afrique sont actuellement couverts.

1.3.2 La base SES secondaire

La base SES secondaire élaborée à partir des sources internationales de données (ILO, UNESCO, Banque Mondiale, PNUD, OCDE, Eurostat, etc.) remplit deux principaux objectifs: i) compléter et vérifier les données de la base SES primaire ; ii) fournir des indicateurs de contexte. Cette base secondaire couvre l'ensemble des pays disponibles dans les bases internationales sélectionnées.

1.3.3 La base SES sur la sécurité sociale

La sécurité sociale, ses institutions et ses mécanismes, représentent une composante essentielle des indicateurs de sécurité socio-économique. L'information disponible est principalement textuelle, inadaptée dans le cadre d'une analyse statistique. Afin de pallier à cette limitation, un codage systématique des informations textuelles a été réalisé pour obtenir une base de données utilisable pour l'analyse statistique.

Cette base de données donne un aperçu général de la situation des régimes de sécurité sociale dans le monde, ainsi qu'une description détaillée des mécanismes sur lesquels reposent ces différents régimes. Cette base de données se rapporte à 1999 et couvre 102 pays, dont 25 pays africains.

Les informations proviennent de deux sources : i) la version 1999 de "Sécurité Sociale dans le Monde"; ii) site Internet de l'OIT sur le Coût de la Sécurité Sociale. Les données sont présentées par branche de sécurité sociale. La Convention N° 102 de l'OIT définit des critères minima pour neuf branches principales de la sécurité sociale: i) Soins de santé, ii) Prestations maladie; iii) Prestations maternité; iv) Prestations vieillesse; v) Prestations invalidité; vi) Prestations de survivants; vii) Allocations familiales; viii) Prestations accidents du travail; ix) Prestations chômage. Cependant, seuls les régimes de sécurité sociale nationaux, obligatoires et versant des prestations en espèces figurent dans

la base de données³. Chacune de ces branches regroupe des variables quantitatives (couverture, taux de cotisations, etc) et qualitatives.

1.3.4 Disponibilité de l'information au niveau macro

Taux global de couverture des questionnaires SES

L'analyse des pourcentages de réponses pour l'ensemble du questionnaire SES permet de dresser un premier constat quant à la disponibilité de l'information sur la sécurité socio-économique en Afrique et la situation relative des pays africains par rapport aux autres pays couverts.

SES questionnaire Coverage

1 - Less than 50% (29)
2 - [50%-65% [(33)
3 - [65%-75% [(26)
4 - 75% and over (10)

Graphique 1. Questionnaire SES: Taux de réponse comparés pour l'année de référence 1999

Sur un plan global, la représentation des pays selon la disponibilité d'information sur la sécurité socio-économique met en évidence :

- Une importante variation des taux de couverture : quelques pays industrialisés se distinguent par des taux de couverture élevés, supérieurs à 75 voire 80 pour cent. Le taux moyen en Europe de l'ouest et en Amérique du nord est supérieur à 70 pour cent.
- Des taux parmi les plus bas en Afrique: en moyenne le taux de réponse pour l'année 1999 est de 45 pour cent contre un taux moyen au niveau de l'ensemble des pays couverts de 60 pour cent.
- Des situations contrastées au sein du continent africain puisque la pénurie d'information ne touche pas tous les pays d'Afrique uniformément.

Le cas particulier de l'Afrique : des situations contrastées

Les pays d'Afrique francophones sont largement représentés dans les plus faibles taux de couverture : Sénégal, Burundi, Burkina Faso, Rep. Démocratique du Congo, Bénin, Mauritanie, Maroc et Rwanda présentent des taux de couverture inférieurs à 50 pour cent pour 1999. Ces taux demeurent faibles, malgré la prise en compte des informations disponibles par ailleurs des les bases de données secondaires internationales.

³ Les régimes de soins médicaux, de logement, d'assistance sociale, n'y figurent pas car ils sont essentiellement développés au niveau local. Comme la plupart des régimes d'assistance sociale, ils consistent en prestations en nature telles les soins de santé, ou reposent sur différentes dispositions, tels les régimes logement.

A l'inverse l'île Maurice se distingue très largement des autres pays par un taux de couverture supérieur à 70 pour cent.

Tableau 1. Taux de réponse pour le questionnaire SES pour les pays africains (année de référence 1999)

Pays	Taux de couverture	Pays	Taux de couverture	
Mauritius	71	Congo, Democratic Republic of	44.75	
Sierra Leone	58.75	South Africa	44.5	
Ghana	58	Guinea-Bissau	44	
Côte dIvoire	56	Rwanda	44	
Madagascar	55.5	Mauritania	42.25	
Zimbabwe	55.5	Benin	41.75	
Congo	51.25	Burkina Faso	41.5	
Ethiopia	50.75	Morocco	37.5	
Algeria	49.5	Tanzania, United Republic of	37.25	
Nigeria	49.25	Burundi	35.25	
Egypt	48	Senegal	32	
Tunisia	46.25			

Un bilan différencié

En Afrique, comme dans les autres pays pris en compte dans la base SES primaire, certaines questions voire certaines sections du questionnaire sont peu couvertes, mais plus qu'ailleurs l'absence de données est criante.

Ainsi, les questions qualitatives présentent en général un taux de couverture plus élevé que les questions purement quantitatives, potentiels indicateurs de résultat ou d'« état». C'est tout particulièrement le cas de l'information permettant de cerner l'existence et l'étendue du cadre législatif, d'institutions ou de moyens d'action. Ce type d'information est disponible pour la majorité des pays, y-compris en Afrique. Par exemple, les questions sur l'existence d'une loi contre la discrimination à l'égard des femmes par rapport à la profession, ou encore l'existence d'une loi garantissant aux femmes salariées un congé maternité sont couvertes par l'ensemble des pays. Par contre, les statistiques permettant de cerner l'ampleur de la population concernée pour une forme particulière de sécurité sont rarement disponibles. Moins de 50 pour cent des pays africains disposent de l'information sur le nombre de travailleurs exerçant un emploi professionnel et technique, d'autant plus lorsque l'on s'intéresse à l'information différenciée selon le genre.

Les taux de couverture diffèrent également selon la dimension de la sécurité couverte. Ce constat est vrai pour l'ensemble des pays, en Afrique ou ailleurs. Le cas le plus caractéristique est la section relative à la sécurité du travail (job security). Cette section vise à cerner la sécurité en terme de « contenu » du travail réalisé avec la notion de carrière et d'évolution professionnelle. Des travaux ont été réalisés à ce sujet notamment en Europe par le biais d'enquêtes. Un indicateur communément utilisé et disponible au niveau national est la distribution de la population active occupée selon les professions. Mais cette disponibilité est toute relative. En effet les données sont rares et les différentes classifications utilisées ne permettent pas aisément de faire des comparaison entre pays.

Les sections concernant la sécurité des qualifications ainsi que la sécurité du revenu sont également relativement peu couvertes au niveau de l'ensemble des pays. A l'inverse, la section relative à la sécurité du marché du travail présente le plus fort taux de réponse. Cette section reprend l'ensemble des indicateurs communément utilisés pour caractériser la

force de travail d'un pays : population active occupée, chômage, emploi pas secteurs et par statut dans l'emploi.

Néanmoins si la hiérarchie des dimensions de la sécurité selon leur couverture reste la même pour l'Afrique et les autres pays, les taux absolus de réponse sont très significativement plus faibles en Afrique, y-compris pour les statistiques les plus répandues. En effet, l'Afrique présente un certain nombre de spécificités en termes de disponibilité et de comparabilité de l'information. Outre l'absence d'information déjà mentionnée, l'utilisateur des statistiques du travail fait également face à des différences notables pour un même indicateur, en fonction des sources utilisées, y-compris pour les indicateurs les plus répandus. Le taux de chômage constitue un exemple. La population prise en compte pour la détermination de ce taux varie d'un pays à l'autre, d'une source à l'autre. Ainsi il peut s'agir du taux de chômage par rapport à la seule population active formelle, lequel ne concerne pas plus de 20 pour cent de la population, ou d'un taux de chômage au niveau national ou uniquement dans les zones urbaines. Pour la Tanzanie par exemple, d'après les données BIT-KILM, le taux de chômage était de 3.5 pour cent en 1991 ; il est de 22.0 en 1999 (BIT, 2001b). En 1991, le taux de chômage concerne uniquement Tanganyika. Que penser de l'évolution. Quelle part attribuer à l'évolution réelle ou au simple changement d'univers ou de population considérés?

On constate des différences entre les statistiques officielles du chômage dans Laborsta (base de données sur les statistiques du travail du BIT) et les estimations réalisées par ailleurs par le BIT, ou les résultats obtenus à partir des données SES. D'après les statistiques présentées dans Laborsta, au Burkina Faso, le nombre de demandeurs d'emplois a été divisé par près de 6 entre 1991 et 2000 (passant de 34.821 à 6.617). Sur la base des données Laborsta, le taux de chômage était estimé à 18 pour cent en 1991. D'après une estimation plus récente, le taux est de 26.2 pour cent en 1999. Face à ces difficultés, les choix sont non seulement limités en terme d'indicateurs mais aussi difficiles pour un même indicateur et un pays donné. Quelle que soit la dimension de la sécurité, l'absence d'information rend utopique toute tentative d'élaboration d'un indice complexe.

Alternatives

Les enquêtes PSS (Enquêtes sur la Sécurité des Personnes) menées au niveau micro fournissent des informations plus détaillées pour chacune des sept des dimensions de la sécurité. Ces enquêtes ne couvrent actuellement qu'un nombre limité de pays : 4 en Afrique mais permettent une analyse approfondie pour chacune des dimensions de la sécurité par pays. Toutefois, ces analyses portent sur la population retenue dans l'échantillon et ne peuvent dans certains cas être extrapolées à l'ensemble du pays. En effet, selon les pays des secteurs, des régions ou des sous-groupes de population ont été privilégiés. Néanmoins, les données sont riches en information et fournissent des indications précieuses quant à l'état de sécurité ou d'insécurité des personnes concernées.

Ainsi, ces enquêtes permettent d'analyser des dimensions de la sécurité non appréhendées ou peu développées au niveau macro. C'est le cas par exemple de la sécurité du travail ou encore de la perception de l'insécurité que ne retransmettent pas les données macro.

2. La sécurité sociale en Afrique

Nous pouvons lire dans le rapport du directeur général sur la travail décent en Afrique que ... « Dans la plupart des pays africains, les conditions de travail, la protection sociale ainsi que la sécurité et la protection de la santé des travailleurs laissent beaucoup à désirer, notamment en milieu rural et dans le secteur informel ». .. « Par ailleurs, seule une infime partie de la population bénéficie d'une protection sociale. Dans certains pays, les systèmes de protection sociale couvrent moins du dixième de la population active, et cette

couverture se limite à quelques risques ». S'il est vrai qu'en Afrique, les systèmes de protection sociale sont globalement peu développés, les situations sont contrastées.

Cette section présente un aperçu des principales caractéristiques des modèles de sécurité sociale dans cette région et les liens observés entre ces modèles, les dépenses associées et différents indicateurs du niveau de développement économique et social.

2.1 Aperçu de la situation

Pour chacun des 25 pays africains couverts, la base de données fournit des informations par pays pour l'année 1999 sur les 8 branches de sécurité suivantes : maladie, maternité, pensions, invalidité, survivants, allocations familiales, accidents du travail et prestations chômage. Ces informations couvrent des aspects institutionnels tels que l'existence d'une loi et d'un programme, et des caractéristiques plus opérationnelles telles que les dépenses, le type de programmes (assurance ou assistance) et les conditionnalités et critères d'éligibilité qui lui sont associées.

Si l'information sur les aspects formels et institutionnels est disponible, par contre peu ou pas d'information existe quant à l'impact et l'efficacité des ces dispositions et instruments. Seuls quelques pays disposent en effet de données sur le nombre ou le ratio effectif de bénéficiaires, le nombre de personnes protégées ou de cotisants. En raison de cette limite, le bilan présenté dans cette section et l'indice élaboré reposent essentiellement sur les dimensions institutionnelles (a) et opérationnelles (b) de la sécurité sociale, corrigées par un indicateur des bénéficiaires potentiels des systèmes de protection sociale.

2.1.1 Les dispositions institutionnelles

Législation

Selon les branches de sécurité sociale, des lois et des programmes spécifiques ont été adoptés dès le début du $20^{\text{ème}}$ siècle. C'est en Afrique du Sud puis en Afrique du Nord (Algérie et Tunisie) que les premières lois ont été adoptées entre 1914 et 1921 posant les premières dispositions relatives aux accidents du travail. En 1955, excepté au Zimbawe (1990), l'ensemble des pays d'Afrique sélectionnés avaient adopté une loi relative aux accidents du travail. Dans les années 1950, nombre de pays, dont l'Afrique francophone, adoptaient une législation pour la maternité. Concernant les branches pensions, survivants et invalidité, la majorité des pays a adopté des lois dans les années 1960. Les dispositions relatives à la protection en cas de maladie, ne fait pas l'objet d'une loi pour la grande majorité des pays⁴. Les pays d'Afrique du nord ont adopté une loi à la fin des années 1950-début 1960. Seuls deux pays d'Afrique francophone (Burundi en 1993 et Congo en 1975) et l'île Maurice (1975) ont fait de même.

Quelle que soit la branche de sécurité sociale, les pays d'Afrique du nord et l'Afrique du Sud ont été les premiers à mettre en place un système de sécurité sociale. Nombre de pays d'Afrique subsaharienne ne disposent pas encore de programmes de sécurité sociale propres à certaines branches, tout particulièrement la branche chômage.

⁴ L'absence de loi ne signifie pas qu'aucune disposition n'ait été adoptée. Certains pays laissent à l'employeur la responsabilité de dédommager l'employé, notamment en cas de maladie ou de chômage. Il ne s'agit pas d'un programme mais d'une disposition limitée inscrite en général dans le code du travail.

Conventions internationales

Plusieurs conventions internationales du BIT concernent soit la sécurité sociale dans son ensemble - Convention n°102 (Convention concernant la sécurité sociale, norme minimum,1952) - soit une branche spécifique, dont les principales sont:

- pour la branche maternité (Convention 103 sur la protection de la maternité (revisée), 1952);
- pour la branche accidents du travail (convention 121 : Convention sur les prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, 1964);
- pour les branches pensions, invalidité et survivants (convention 128 : Convention concernant les prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants, 1967 ; et
- pour la branche maladie (convention 130 : Convention concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969).

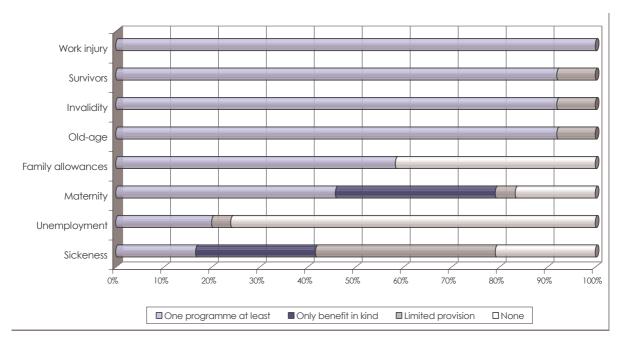
Les conventions 128 et 130 ne sont ratifiées à ce jour que par une minorité de pays dont aucun appartenant au continent africain. Parmi les pays africains couverts par la base sur la sécurité sociale, seul le Ghana a ratifié la convention 103 relative à la maternité et deux pays (le Sénégal et la République Démocratique du Congo) ont ratifié la convention 121 relative à la branche accidents du travail. Enfin, concernant la convention 102, seuls quelques pays d'Afrique francophone l'ont ratifiée partiellement (le Congo, la République Démocratique du Congo, le Sénégal et la Mauritanie). Au vue des dispositions législatives et des programmes adoptés par ailleurs, en particulier par les pays d'Afrique du Nord, l'Afrique du Sud et Maurice, pays qui n'ont ratifié aucune de ces conventions, le lien entre ratification et mise en place effective d'un système de sécurité sociale semble loin d'être systématique.

Existence d'un programme

Le graphique ci-après présente, pour chacune des 8 branches sélectionnées, l'existence d'un programme, d'une provision limitée ou, au contraire, l'absence de disposition à ce jour.

Une première constatation est que les différentes branches de la sécurité sociale ne sont pas uniformément couvertes. Tous les pays ont un programme pour les accidents du travail. Les programmes relatifs aux pensions, aux survivants et invalides sont également très largement répandus. A l'inverse, seule une minorité de pays a mis en place un programme, voire uniquement une loi d'une portée limitée (provision limitée), propre à la branche chômage. Seuls 5 pays sur 25 proposent un programme de couverture chômage : une assurance chômage en Algérie, Egypte et Afrique du Sud; la Tunisie et Maurice disposent quant à eux d'un programme d'assistance sous condition de ressources. Finalement, quatre pays, dont la Tanzanie font mention dans le code du travail de l'obligation pour l'employeur de verser une indemnité de licenciement pour les employés ayant un nombre minimum d'années de service dans l'entreprise.

Graphique 2. Existence d'un programme par branche de sécurité sociale pour une sélection de 25 pays africains



Le cas particulier de la branche santé

Tableau 2. Existence d'un programme pour la branche maladie

Programme	Limited provision (eg. labour code only)	Only benefit in kind (eg. medical benefit)	None
Algeria	Benin	Ghana	Burkina Faso
Egypt	Burundi	Mauritania	Côte dIvoire
Morocco	Congo	Senegal	Nigeria
Tunisia	Congo, Dem. Rep. of	Somalia	Sudan
	Ethiopia	Tanzania, United Rep.	Uganda
	Madagascar	Zimbabwe	
	Mauritius		
	Rwanda		
	Database Sierra Leone		

Dans le cas du congé maladie, seuls les pays d'Afrique du nord ont un programme (Algérie, Egypte, Tunisie et Maroc). La majorité des pays disposent soit d'une provision limitée mentionnée dans le code du travail ou de prestation en nature.

Source: SES Social Security

Peu de pays d'Afrique disposent d'un programme comprenant des dispositions quant à la durée et le montant de l'indemnisation ou les conditions d'attribution de prestations pour la branche maladie. Par contre, nombre d'entre eux font mention de dispositions limitées, le plus souvent une mention dans le code du travail.

Nombre de branches couvertes

Le nombre de branches couvertes peut-être considéré comme un indicateur de l'étendue des dispositions institutionnelles adoptées en terme de sécurité sociale et de l'intérêt porté au niveau national par un pays ou par les autorités locales à la sécurité des personnes et des travailleurs.

Seuls deux pays couvrent l'ensemble des branches de sécurité sociale. C'est en Afrique du nord que le nombre de branches couvertes est le plus élevé. Algérie et Tunisie présentent un système de sécurité sociale dont l'ensemble des branches est couvert. Egypte et Maroc se caractérisent par l'absence de programme pour le chômage ou les prestations familiales.

Tableau 3. Nombre de branches de sécurité sociale couvertes

1 branche	4 branches	5 branches	6 branches	7 branches	8 branches
Sierra Leone	Ethiopia	Burundi	Benin	Egypt	Algeria
Somalia	Ghana	Congo, Democratic Rep of	Burkina Faso	Morocco	Tunisia
	Nigeria		Congo		
	Rwanda		Côte dIvoire		
	Sudan		Madagascar		
	Tanzania, United Rep. of		Mauritania		
	Uganda		Mauritius		
	Zimbabwe		Senegal		
			South Africa		

Source: Base SES sur la sécurité sociale

Sierra Leone et Somalie disposent uniquement d'un programme couvrant la question spécifique des accidents du travail. En Sierra Léone, ce programme est sous la responsabilité de l'employeur. En Somalie, le salarié est couvert par une assurance mais n'est dédommagé qu'en cas d'un degré minimum d'incapacité fixé à 13 pour cent.

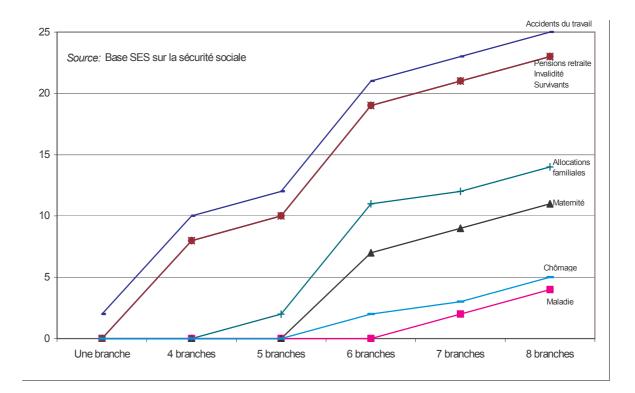
Dans le deuxième groupe de pays, 4 branches de sécurité sociale sont couvertes. Il s'agit pour l'ensemble d'entre eux des branches accidents du travail, pensions, survivants et invalidité. Le type de programme le plus répandu est l'assurance sociale excepté pour la Tanzanie et l'Ouganda, ou le système du fonds de pension a été retenu pour les branches pensions, invalidité et survivants.

Le Burundi et la République Démocratique du Congo ont mis en place un programme pour les quatre branches citées précédemment ainsi que pour les allocations familiales.

Dans le groupe suivant, 9 pays ont un programme pour 6 branches de sécurité sociale. Excepté Maurice et l'Afrique du Sud, ces pays couvrent tous les programmes sauf le chômage et la maladie qui est couverte par une provision limitée contenue dans le code du travail. Dans le cas de l'Ile Maurice et de l'Afrique du Sud, un programme de couverture chômage est proposé, adopté en 1993 et encore peu développé à Maurice, et de type assurance sociale en Afrique du sud. Par contre dans ces deux pays, la question de la maternité ne fait pas l'objet d'un programme spécifique.

L'analyse de l'étendue du système de sécurité sociale en place dans le pays permet de mettre en évidence les étapes déjà franchies et restant à franchir pour nombre d'entre eux. Elle permet également de voir les branches les plus communément couvertes et la manière dont elles sont peu à peu intégrées au système global de sécurité sociale. Cet ordre observé pour l'Afrique est peu différent de celui observé pour les autres pays couverts par la base SES sur la sécurité sociale. Le graphique ci-après montre que la branche accidents du travail est la plus répandue et couverte par l'ensemble des pays. Le groupe pensions, invalidité et survivants est ensuite pris en compte, le plus souvent de façon globale et simultanée. La majorité des pays d'Afrique englobent ces quatre branches. Les quatre autres branches de sécurité sociale sont significativement moins représentées. L'Afrique se distinguent des autres régions par le très faible nombre de pays disposant d'un programme pour la branche maladie. Mais comme indiqué auparavant, la majorité d'entre eux disposent néanmoins d'une mention dans le code du travail ou de versement en nature sous forme notamment de médicaments ou de consultation médicale. Par contre, conformément à la tendance générale, la protection contre le chômage est la moins couverte, le cas de l'Afrique étant en la matière le plus extrême.

Graphique 3. Nombre cumulé de pays suivant le nombre de branches couvertes



2.1.2 Dispositions opérationnelles : Mécanismes et instruments

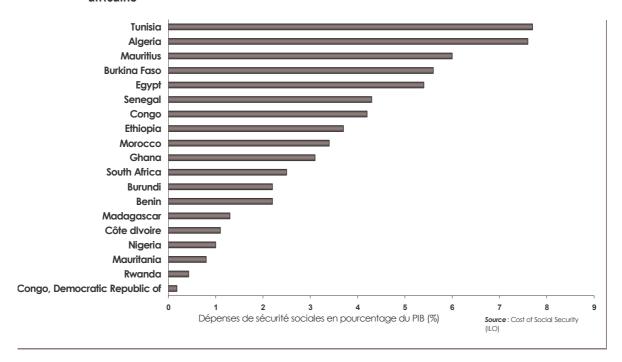
Dépenses de sécurité sociale en pourcentage du PIB

L'information relative à la dépense totale de sécurité sociale en pourcentage du PIB n'est disponible que pour quelques pays d'Afrique du Nord et 15 des 21 pays du reste de l'Afrique. La dépense moyenne totale de sécurité sociale en pourcentage du PIB est 3.1 pour cent (la valeur médiane de 3.3 pour cent). Ce pourcentage moyen est néanmoins très variable, allant de 2.6 pour cent pour les pays d'Afrique subsaharienne⁵ à 6 pour cent en Afrique du nord.

11

⁵ Sont considérés comme pays d'Afrique sub-saharienne tous les pays d'Afrique, excepté les pays d'Afrique du nord.

Graphique 4. Dépenses totales de sécurité sociale en pourcentage du PIB pour une sélection de pays africains



L'étude des corrélations entre la dépense de sécurité sociale en pourcentage du PIB et d'autres indicateurs révèlent une corrélativement positive avec l'indicateur de développement humain (HDI) et une faible corrélation négative avec le coefficient de Gini. Au niveau des 102 pays couverts par la base de données SES sur la sécurité sociale, le lien observé entre le coefficient de Gini et la dépense de sécurité sociale en pourcentage du PIB, était supérieur à celui mesuré pour le seul continent africain. Cela signifierait que l'investissement pour la sécurité sociale est lié au degré de développement social du pays. Par ailleurs, même si la corrélation est peu élevée, la corrélation négative avec le coefficient de Gini tendrait à montrer qu'un pays présentant de moindres inégalités de revenus tendrait également à investir davantage dans la protection sociale. Interpréter d'une autre manière et en supposant un lien de causalité nous pourrions envisager qu'un plus grand investissement consenti pour la sécurité sociale entraîne une moins grande inégalité des revenus de la population. Ceci n'étant qu'une hypothèse, sachant que le coefficient ne permet en aucun cas de déterminer la cause et l'effet.

Type de programmes de sécurité sociale

Signification et portée des programmes

Il existe trois grandes catégories de programmes de sécurité sociale:

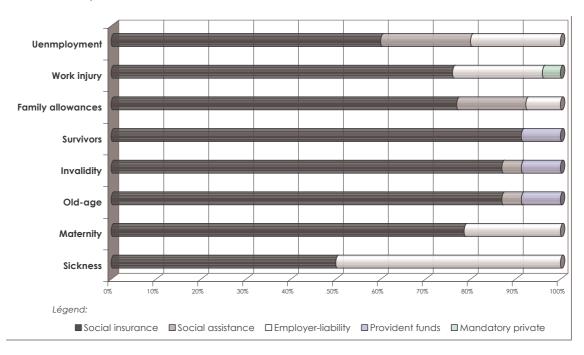
- Les programmes d'assurance sociale liés à l'emploi :
 - o l'éligibilité peut dépendre de la durée dans l'emploi ou de la simple existence de cette relation d'emploi.
 - La base de calcul de l'indemnité (chômage, maladie, maternité, accident du travail) dépend en général du niveau de salaire, de la durée dans l'emploi.
 - Les systèmes d'assurance sont financés par des contributions de l'employeur, de l'employé ou des deux. Le gouvernement peut participer au financement et est de fait l'ultime garant des contributions.

- Les systèmes ou programmes universels dont le financement est assuré par des taxes, prévoient des prestations fixes aux résidents ou citoyens du pays considéré indépendamment du revenu ou d'un emploi. Les montants perçus sont souvent faibles et réservés à certains cas spécifiques tels que les pensions de retraite pour les personnes au-delà d'une limite d'âge fixée ou les pensions destinées aux travailleurs handicapés. Ces programmes sont le plus souvent associés à d'autres types de programmes.
- Les programmes sous condition de ressources établissent l'éligibilité pour la perception de prestations en fonction des ressources individuelles ou de la famille. Ces programmes d'assistance sont destinés en général aux personnes ou foyers ayant de bas-revenus. Les limites fixées dans une loi peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre. Ces programmes sont le plus souvent financés par des taxes perçues par le gouvernement.

La majorité des systèmes de sécurité sociale entre dans le cadre de ces trois catégories de programmes. Trois autres systèmes existent néanmoins et sont utilisés, notamment en Afrique.

- Les systèmes d'assurance privés obligatoires : ces programmes présentent les mêmes caractéristiques de l'assurance sociale auxquels ils se substituent ou qu'ils complètent, mais sont privés. Ces systèmes sont financés par l'employé (parfois avec une contribution de l'employeur).
- Les Caisses ou fonds de prévoyance mis en place en particulier dans les pays en développement. Il s'agit d'une épargne obligatoire versée par l'employé et restituée soit en un versement unique ou par annuité.
- Les Programmes fondés sur la responsabilité de l'employeur sont définis le plus souvent par le code du travail. L'indemnité ou la prestation est payée directement par l'employeur.

Graphique 5. Type de programme principal par branche de sécurité sociale (programme principal), en Afrique



Comme l'indique le graphique 5, le type de programme le plus répandu est l'assurance sociale, il est majoritaire quelle que soit la branche de sécurité sociale, excepté pour la branche maladie. Toutefois en Afrique, plus qu'ailleurs, les programmes fondés sur

la responsabilité de l'employeur, ainsi que les fonds de prévoyance sont également utilisés. Ces deux derniers types de programmes offrent une couverture en général peu étendue.

2.1.3 Vers un indice global de la sécurité sociale pour l'Afrique

L'ensemble de ces données a permis de construire un indice synthétique des systèmes de sécurité sociale pour l'Afrique. Cet indice permet de répondre aux besoins d'une analyse générale de la situation socio-économique d'un pays ou d'une région et de dresser une typologie de pays selon leur degré de développement du système de sécurité sociale.

Les données disponibles sont essentiellement d'ordre institutionnel et opérationnel. L'image dressée à partir de cet indice reflète donc d'avantage une vision des institutions et mécanismes en place que de leur réelle application dans les faits. Cette limitation résulte d'un manque de données, non seulement pour l'Afrique mais globale, concernant la couverture effective des dispositions adoptées et donc de mesure d'impact.

Les critères ou indicateurs suivants ont été retenus pour la construction d'un tel indice pour les 25 pays africains actuellement couverts par la base de données SES:

Indicateurs institutionnels

Existence de programme pour les différentes branches de sécurité sociale sachant que pour chacune d'entre elles existe au moins une loi. L'indicateur retenu est le nombre de branches couvertes par un programme. Cet indicateur vise à cerner la prise de conscience et la volonté du pays ou des autorités locales à proposer des dispositions propres à assurer une certaine sécurité des travailleurs et plus largement des citoyens.

Indicateurs opérationnels (mécanismes et instruments)

Dépenses de sécurité sociale en pourcentage du PIB. Ce critère est retenu pour classer les pays en fonction du montant des ressources allouées à la sécurité sociale, indépendamment de la stratégie adoptée

Nombre de branches couvertes par un programme de type assurance sociale comme programme principal. L'assurance sociale est le type de programme le plus avantageux pour les travailleurs en terme de bénéfices, d'avantages liés et de limitation des risques. Ce critère tend à prendre en considération « la qualité » et le « contenu politique » des options retenues par les pays.

Avoir un programme pour la branche chômage et/ou la branche maladie (et non pas seulement une provision limitée ou des bénéfices en nature). Ces deux branches ont été sélectionnées car leur couverture est marginale et semble représenter les étapes ultimes d'un système global offrant une ample couverture sociale.

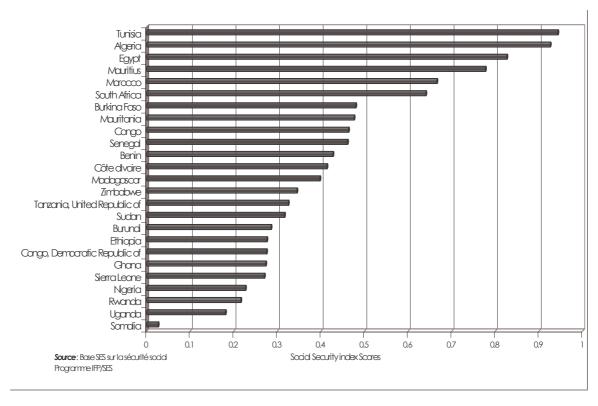
Indicateurs de résultat

Comme déjà mentionné, l'information sur le nombre effectif de bénéficiaires des prestations de sécurité sociale par branche ou au niveau global n'est que peu ou pas disponible. Parmi les 25 pays sélectionnés, seule une minorité dispose de statistiques pour les pensions et les accidents du travail.

De ce fait, l'indicateur de résultat retenu est la proportion de l'emploi salarié dans l'emploi total, posant comme principe que les bénéficiaires potentiels des systèmes de sécurité sociale (majoritairement de type assurance sociale et sous la responsabilité de l'employeur), sont les salariés.

Le graphique6 présente la distribution des pays selon le score obtenu pour l'indice construit sur la base de ces trois dimensions et suggère les commentaires suivants⁶:

Graphique 6. Scores obtenu pour l'indice de sécurité sociale pour les 25 pays d'Afrique sélectionnés



- L'échelle des scores révèle une cassure entre les pays d'Afrique du Nord, l'île Maurice et l'Afrique du Sud, qui présentent les plus hauts scores, et les autres pays d'Afrique.
- Un deuxième groupe de pays composé de pays d'Afrique subsaharienne francophone (Burkina Faso, Mauritanie, Congo, Sénégal, Bénin, Côte d'Ivoire et Madagascar) se trouvent dans une situation intermédiaire. Des dispositions institutionnelles ont été mises en place pour la majorité des branches de sécurité sociale. Seules les branches chômage et maladie ne sont pas couvertes par un programme et une loi. Quelle que soit la branche, les programmes adoptés sont de type assurance sociale. Contrairement au premier groupe, dans ces pays la proportion de travail salarié retenu comme indicateur de la couverture « potentielle » reste faible.
- Dans le troisième groupe de pays, l'étendue du dispositif institutionnel est encore plus limitée et le type de programme adopté assorti de conditions moins avantageuses. Les ressources allouées à la sécurité sociale en pourcentage du PIB sont inférieures à 1 pour cent (excepté au Ghana, en Ethiopie et au Burundi). Le système de sécurité sociale est encore peu développé. Pour certains pays, les premières lois n'on été adoptées que très récemment, au début des années 1990 pour le Zimbabwe. Le cas de la Somalie est extrême. Dans ce pays, seul les accidents du travail sont pris en compte.

6

⁶ Les données correspondantes sont en Annexe 1.

Finalement, l'indice ainsi obtenu est significativement corrélé, positivement avec l'indice de développement humain, et négativement avec le coefficient de gini.

3. La sécurité socio-économique en Afrique

3.1 Indices sur la sécurité socio-économiques : principes généraux et méthodes

Le programme IFP/SES a élaboré un indice pour chacune des sept dimensions de la sécurité socio-économique, l'objectif étant de fournir une mesure relative des forces et des faiblesses du pays dans ce domaine. La démarche et la méthode de calcul sont identiques pour chacun des sept indices.

Leur construction a engendré une série de choix et aussi de compromis. La disponibilité des données représente une contrainte de taille dans de nombreux pays et limite dans une certaine mesure la fiabilité ou la portée de tels indices. Pour la plupart des dimensions de la sécurité, deux indices ont été réalisés, l'un plus détaillé pour les pays industrialisés et un second simplifié couvrant l'ensemble des autres pays. Deux raisons ont motivé ce choix : des contextes différents justifiant une approche différente et l'absence d'information déjà citée.

Dans le cas idéal, le choix de chaque indicateur repose sur l'approche conceptuelle réalisée pour chacune des dimensions de la sécurité et apporte une information précise, quantifiable d'un élément ou facteur identifié comme important au regard d'un aspect particulier de la sécurité socio-économique. Dans les faits, et plus encore dans le cas des pays en développement, le manque d'information conduit à faire des choix, à utiliser des « proxy » ou faire des estimations sur une base régionale et à partir d'informations disponibles par ailleurs.

Chaque indice se subdivise en trois composantes⁷:

- 1. «Input» ou composante institutionnelle : les indicateurs « d'input » renvoient aux lois, régulations, et engagements des gouvernements notamment vis-à-vis des principes fixés dans les conventions internationales proposées par le BIT. Ces indicateurs visent à cerner l'existence d'un dispositif institutionnel vis-à-vis d'une dimension particulière de la sécurité socio-économique.
- «Process» ou les indicateurs de processus ou oppérationnels se référent aux mécanismes et instruments en place pour protéger, assurer, et renforcer une forme particulière de sécurité, tels que les moyens mis en œuvre pour assurer l'application des lois;
- 3. «Outcome» ou les indicateurs de résultat qui mensurent l'application et l'efficacité des mesures adoptées. Ce sont des données sur l'étendue de la population couvertes par des dispositions et des actions engagées pour une dimension de la sécurité analysée.

Cette distinction entre « input », « process » et « outcome » permet notamment d'identifier les points forts et points faibles des différents pays pour chacune de ces composantes. Il est alors possible d'identifier différentes configurations et de mettre en évidence les niveaux d'interventions les plus pertinents dans chaque cas.

⁷ Le détail de la méthode de calcul est présenté en annexe 2.

3.2 Principales caractéristiques du marché du travail en Afrique

Cette section présente les résultats obtenus pour l'Afrique pour trois indices recalculés pour la région⁸. Une présentation succincte de deux autres indices figure en annexe. Pour une meilleure interprétation de ces résultats, un rappel des grands traits du marché du travail en Afrique est présenté préliminairement. Il ne s'agit pas de présenter une analyse du marché du travail mais simplement de rappeler certaines caractéristiques de ce marché, communes ou différenciées, selon les pays, et qui peuvent intervenir directement ou indirectement dans la construction d'indicateurs et en faciliter l'interprétation.

3.2.1 Des taux d'activité différenciés: élevés dans la plupart des pays d'Afrique subsahrianne et relativement faibles en Afrique du nord

L'analyse du taux d'activité⁹ fournit quelques éléments significatifs.

En **Afrique du nord** plus que dans le reste de l'Afrique, le taux d'activité a tendance à diminuer¹⁰, passant en Tunisie, par exemple, de 58.8 pour cent à 51.4 pour cent entre le début et la fin des années 1990.

Une autre caractéristique de l'Afrique du nord est la faible participation des femmes au marché du travail. Le plus fort taux de participation des femmes est au Maroc (un peu plus de 30 pour cent) mais ce taux reste faible par rapport à d'autres pays présentant des niveaux d'éducation et de fertilité comparables. Même les femmes avec des niveaux d'éducation élevés ne viennent pas rejoindre le marché du travail.

Dans les **pays d'Afrique subsaharienne**, la tendance à la baisse des taux d'activité est beaucoup plus modérée. Les taux de croissance plus importants de la population (estimé à près de 3 pour cent par an) et la croissance des taux d'urbanisation dans certains pays ont un impact significatif sur l'évolution de la population active qui devrait doubler en nombre d'ici 25 ans et exercer une pression importante sur les marchés du travail urbain.

Les pays d'Afrique subsaharienne montrent des taux d'activité élevés (plus de 70 pour cent), tant pour les hommes que pour les femmes. La participation des femmes est particulièrement élevée dans les pays à faible niveau de développement, où la majorité de la population active réside dans les zones rurales. C'est le cas du Rwanda et du Burundi qui ont des taux d'activité d'environ 90 pour cent pour les femmes.

⁸ Un indice sur le travail décent a été construit pour quelques pays du groupe des pays industrialisés et présenté lors d'un séminaire en décembre. La majorité des dimensions de la sécurité dispose également d'un indice couvrant les pays industrialisés et en développement. Les résultats détaillés figurent dans les documents réalisés à cette occasion.

⁹ Tableau présenté en annexe 2.

¹⁰ L'accroissement démographique réduit la part de la population potentiellement active au même titre que les progrès en matière de santé qui accroissent l'espérance de vie des populations. Par ailleurs, l'augmentation de la scolarisation tant en quantité qu'en durée, conduit à une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail.

3.2.2 Un déséquilibre en offre et demande de travail

Plusieurs ajustements semblent s'être réalisés sur le marché du travail en Afrique en réponse au déséquilibre important entre l'offre et la demande de travail : augmentation du chômage et du sous-emploi et augmentation des emplois informels. La situation est toutefois sensiblement différente entre l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne.

La situation de l'emploi en **Afrique du nord** reste défavorable dans la plupart des pays et s'est même détériorée en 2001. La croissance économique (entre 2.6 et 5.1 pour cent par an sur la période 1995-2001) n'a pas permis la création d'opportunités d'emplois suffisantes pour absorber les chômeurs et les nouveaux venus sur le marché du travail. Situation aggravée par l'inadéquation tant qualitative que quantitative entre le système d'éducation-formation et le système productif.

Les pays **d'Afrique du nord** présentent les taux de chômage¹¹ les plus élevés de la région mais aussi de l'ensemble des pays en développement. Le taux de chômage est passé en Algérie de 19.8 pour cent en 1990 à 28.7 pour cent en 1997. Au Maroc ce taux est passé de 15.8 à 22.0 pour cent entre 1990 et 1999. Cette hausse s'accompagne d'un accroissement du chômage urbain de longue durée¹².

Excepté en Algérie, le taux de chômage est supérieur pour les femmes, et cela malgré une faible participation des femmes au marché du travail¹³.

La part de l'économie informelle est estimée à 48 pour cent de l'emploi non agricole en Afrique du nord. L'emploi indépendant est estimé à 31 pour cent contre 23 pour cent 10 ans auparavant (ILO, 2002). Enfin, l'économie informelle contribue à 27 pour cent du PIB dans cette région.

Dans les pays **d'Afrique subsaharienne**, la reprise économique récemment observée n'a guère eu pour effet de stimuler la création d'emplois. En effet, si les répercussions économiques des programmes d'ajustement structurels sont jugées positives, les conséquences sociales sont négatives. Les réformes entreprises dans le cadre de ces programmes ont entraîné des compressions d'effectifs tant dans le service public que dans le secteur des entreprises privées du secteur formel.

Le pourcentage de la population active officiellement au chômage est souvent relativement peu élevé. Les statistiques sont rares ou se limitent au secteur formel, lequel n'emploie guère plus de 20 pour cent de la population active dans certains pays. Ces taux de chômage relativement faibles masquent l'ampleur du problème de l'emploi en Afrique. Vu l'extrême pauvreté et l'absence d'allocations de chômage dans la plupart des pays, nul ne peut se permettre de rester au chômage la L'expansion de l'emploi indépendant, et de l'emploi informel dans son ensemble, urbain et rural, a été essentiel pour absorber de

¹¹ Tableau en annexe 3.

¹² Au Maroc, par exemple, l'importance relative des chômeurs de longue durée était estimée à 74.4 pour cent en 1998

¹³ En Egypte par exemple le taux de chômage des femmes est près de quatre fois plus élevé que celui des hommes (19.9 pour les femmes contre 5.1 pour cent pour les hommes en 1998). En Egypte et au Maroc, il apparaît que les femmes diplômées (niveau tertiaire) sont plus vulnérables au chômage que les hommes. Les femmes au chômage sont soit de nouvelles venues sur le marché du travail, soit des femmes ayant perdu leur emploi suite aux restructurations et privatisations, notamment en Tunisie et au Maroc.

¹⁴ On observe d'ailleurs une corrélation positive entre les taux de chômage déclarés et l'existence d'un système de protection chômage dans le pays (c'est le cas notamment des pays d'Afrique du nord, de l'Afrique du sud et l'île Maurice).

l'excédent de la main-d'oeuvre, et s'est traduit par une baisse relative de l'emploi salarié rémunéré.

Pour l'ensemble des pays d'Afrique sub-saharienne, l'économie informelle contribue à 41 pour cent du PIB. La tendance à la croissance de l'emploi indépendant est l'une des caractéristiques majeures des pays d'Afrique sub-saharienne, notamment parmi les femmes. La part de l'emploi indépendant dans les secteurs non-agricole a doublé parmi les femmes passant de 44 pour cent en 1980 à 90 pour cent en 1990. La plupart de ces femmes travaillent dans des micro-entreprises.

3.2.3 La structure de l'emploi par statut et par secteur (agriculture, industries, services): une situation contrastée

Le travail salarié régulier n'est pas dans nombre de pays africains, comme il l'est dans les pays industriels, la forme dominante de l'emploi. Le travail salarié régulier ne représente pas plus de 5 à 10 pour cent de l'emploi total¹⁵ parmi les pays sélectionnés d'Afrique francophone subsaharienne. Cette proportion est néanmoins contrastée. En effet, les pays d'Afrique du Nord, l'Afrique du sud et l'île Maurice se distinguent par des proportions d'employés salariés largement supérieures au reste de l'Afrique¹⁶.

En Afrique du nord, la répartition est relativement équilibrée entre les trois principaux secteurs avec toutefois une forte domination des services au Maroc. Le secteur agricole est dans tous ces pays (Tunisie, Maroc et Algérie) moins productif que les secteurs de l'industrie et des services qui contribuent à eux deux à plus de 90 pour cent du PIB.

En Afrique subsaharienne le secteur de l'agriculture représente encore la plus forte proportion de l'emploi dans plusieurs pays: autour de 90 pour cent au Burkina Faso, au Rwanda, en Tanzanie et en Ethiopie. Dans d'autres pays, la croissance économique et l'exode rural se sont accompagnés de mutations structurelles avec une augmentation de la part du secteur des services et une diminution du secteur de l'agriculture. C'est le cas au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Congo ou au Ghana, pays qui se caractérisent par une population principalement urbaine, contrairement au Rwanda.

Indice de la Sécurité de l'emploi¹⁷ 3.3

La sécurité de l'emploi est liée aux caractéristiques du marché du travail. L'indice sur la sécurité de l'emploi présenté dans le point suivant prend en considération certaines des caractéristiques présentées ci-dessus.

Pour les travailleurs salariés rémunérés, la sécurité de l'emploi est définie en général par la protection contre les licenciements injustes ou injustifiés. Or, dans un contexte de multiplication des formes atypiques de travail où le maître mot devient flexibilité en réponse à un marché du travail plus incertain, se limiter au seul travail salarié régulier ne

¹⁵ Les formes dominantes sont soit le travail indépendant (petite agriculture, petite production dans le secteur informel), soit le travail salarié occasionnel. Dans nombre de pays, seulement un travailleur sur 10 travaille en tant que salarié dans les secteurs de l'industrie ou des services. Travaillant très souvent de façon saisonnière ou intermittente et que, de ce fait, il n'est pas rare que les travailleurs cumulent plusieurs activités.

¹⁶ Voir tableau en annexe 3, tableau 3.

¹⁷ Un indice sur la sécurité de l'emploi a été élaboré au sein du programme IFP/SES. Les concepts et la démarche adoptée ainsi que les résultats obtenus figurent de manière très détaillée dans un document mentionné en note. Les résultats pour l'Afrique sont repris ici de manière succincte.

permet pas d'appréhender de manière satisfaisante la sécurité de l'emploi en Afrique encore plus qu'ailleurs. L'étude de la sécurité de l'emploi telle qu'analysée dans le cadre du programme prend comme référence le « travailleur » et non pas seulement « l'employé » et se définit alors comme la protection contre la perte d'un travail (salarié ou non) générateur de revenu.

Conformément à l'ensemble des indicateurs élaborés dans le cadre du programme SES, l'approche « input », « process », « outcome » est retenue.

3.3.1 Input: Variables institutionnelles ou dispositions institutionnelles adoptées pour assurer la sécurité de l'emploi

Deux indicateurs institutionnels sont retenus pour l'indice sur la sécurité de l'emploi : la ratification d'une convention internationale et l'existence et la nature de la législation nationale en terme de préavis de licenciement.

Ratification de la Convention 158 sur le licenciement, 1982

La ratification de la convention 158 sur le licenciement suppose que le pays concerné adopte la législation et les mesures nécessaires au respect des principes énumérés par la convention, tels que les secteurs et statuts d'emplois concernés, les principes d'applications ou les limitations des champs de motifs possibles de licenciement.

En 2003, seuls 33 pays ont ratifié la convention 158, dont 11 pays d'Afrique, à savoir: Cameroun, République démocratique du Congo, Ethiopie, Gabon, Lesotho, Malawi, Maroc, Namibie, Niger, Ouganda et Zambie.

Pour la construction de l'indice les scores sont de 1 si la convention 158 a été ratifiée et de 0 dans le cas contraire.

De la convention internationale à la législation nationale

La durée du préavis de licenciement est retenue comme second indicateur institutionnel. Alors qu'une minorité de pays a ratifié la convention 158, la totalité des pays sélectionnés dispose d'une législation relative à la durée légale de préavis¹⁸ en cas de licenciement.

La durée minimum de préavis exprimée en semaines figure dans le tableau récapitulatif présenté en fin de section. Cette durée la plus répandue est de 4 semaines (soit un mois) mais peut atteindre 3 mois (Ile Maurice, Egypte et République de Tanzanie).

Le score de la composante institutionnelle de l'indice sur la sécurité de l'emploi correspond à la moyenne résulte de la combinaison des scores obtenus pour les indicateurs a1 et a2.

20

¹⁸ L'obligation légale de préavis et sa durée dépendent selon les pays du type de contrat (durée déterminée versus indéterminée, horaire ou mensuel) ; du statut dans l'emploi (ouvrier, employé, cadres) ou de la durée d'emploi chez le même employeur (une durée minimum étant requise). Dans le cas du Bénin ou du Burkina Faso par exemple le préavis de licenciement existe uniquement dans le cas des contrats à durée indéterminée. Sa durée est variable selon le mode de paiement (horaire ou mensuel) et au Bénin, selon le statut dans l'emploi (1 mois pour les ouvriers, employés et manœuvres et 3 mois pour les agents de maîtrise, cadres et assimilés). Au Sénégal, la durée légale du préavis dépend d'une combinaison du statut dans l'emploi et de la durée d'emploi avec le même employeur.

Il faut noter que par principe, cette législation s'applique aux salariés rémunérés du secteur formel. Le score obtenu pour un pays ne peut constituer en soi, un indicateur significatif de la sécurité de l'emploi mais sera ajusté lors de la combinaison de ce score « institutionnel » ou d' « input », avec les scores obtenus pour chacune des deux autres composantes de l'indice.

3.3.2 Process : mécanismes et instruments

Les deux indicateurs retenus évaluent les opportunités d'accès des travailleurs à des institutions oeuvrant pour la protection des travailleurs et assurant l'application des dispositions légales, notamment dans le cas de licenciement injustifié ou abusif.

Conventions collectives

Le premier indicateur est une échelle construite sur la base de la proportion de travailleurs couverts par des conventions collectives¹⁹. Un score égal à 0 correspond à une couverture « insignifiante - (0-5%) », et un score de 5 à une couverture « très élevée - plus de 85%'.

Accès aux tribunaux indépendants pour la protection de l'emploi

L'accès aux tribunaux indépendants indique l'existence de structures et de procédures au niveau national permettant aux travailleurs de porter plainte et de défendre leurs droits individuels. L'existence de tribunaux dépasse le seul domaine de la sécurité de l'emploi²⁰.

Le score obtenu pour la composante de «process» correspond à la moyenne simple des scores normalisés par pays pour les deux indicateurs retenus.

3.3.3 Outcome : La dimension de résultat

Les indicateurs de résultat évaluent la sécurité de l'emploi dont bénéficie le travailleur, étant données les dispositions prises tant au niveau institutionnel que de process. Les indicateurs suivants sont retenus pour la construction de la composante de résultat de l'indice sur la sécurité de l'emploi: i) Proportion de l'emploi considéré comme moins vulnérable. Il s'agit en l'occurrence de la proportion de l'emploi formel; ii) Proportion d'emploi dans le secteur public.

¹⁹ Ces données sur la proportion de travailleurs couverts par les conventions collectives proviennent de trois sources: la base SES primaire excepté pour Ghana, Maurice, Zimbabwe - ILO World Labour Report 1997/1998, Table 3.2 " Collective Bargaining coverage rates in selected countries", p.248); et Botswana: Ministry of Labour / Central Statistics Office. En cas de données manquante, une estimation a été réalisée à partir du pourcentage d'emploi salarié rémunéré.

²⁰. L'information collectée par le programme IFP/SES est codée de la manière suivante:

^{0 -} si l'accès libre et gratuit pour les travailleurs à un tribunal indépendant n'existe pas au niveau national

^{0.5} si la structure existe mais entraîne un coût pour les travailleurs

¹ Si la structure existe et est sans frais pour le travailleur

Proportion de l'emploi « protégé» ou plus largement l'emploi formel²¹

Le choix de cet indicateur de résultat repose sur deux raisons : i) la prise en compte du contexte particulier des pays en développement et l'ajustement des résultats pour les composantes institutionnelle (input) et de process par rapport à leur champs d'application, soit la proportion de bénéficiaires potentiels ; ii) l'absence de données²², dans la sphère de l'emploi formel et plus encore au sein de l'emploi informel, sur le poids des contrats à durée déterminée, du travail temporaire, ou de toute autre forme de travail déclaré ou non mais différent du contrat à durée indéterminée. En Afrique, la distinction se situe davantage entre, emploi formel et emploi informel. Ou, entre les travailleurs qui bénéficient des dispositions législatives adoptées, effectivement couverts par les conventions collectives et en mesure de faire valoir leurs droits auprès des institutions prévues à cet effet au niveau national. L'introduction de cette distinction vise à cerner la population potentiellement atteinte par les dispositions institutionnelles et les actions adoptées dans le domaine de la sécurité de l'emploi.

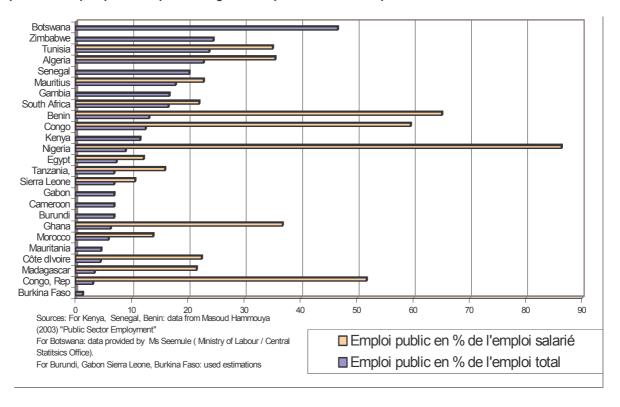
L'emploi dans le secteur public

Parmi les pays sélectionnés, l'emploi public en proportion de l'emploi total est en moyenne de 14.8 pour cent en Afrique du nord et de 9.7 pour cent en Afrique subsaharienne. Rapporté au nombre d'employés, l'emploi public représente pour nombre de pays la part majoritaire de l'emploi salarié rémunéré. La situation est néanmoins contrastée selon les pays. En Afrique subsaharienne la quasi totalité des pays ont convenu, depuis 1980, des programmes de stabilisation économiques et d'ajustement structurel avec le FMI et la Banque mondiale. Ces opérations se sont intensifiées au cours de la période 1985-1992. L'une des conséquences, notamment en Afrique francophone a été une importante déflation des effectifs de l'administration publique au cours des années 1990. Le secteur privé n'a pas toujours été en mesure d'absorber ces nouveaux effectifs. Dans certains pays d'Afrique du nord cette proportion par rapport à l'emploi total est proche de 25 pour cent (Tunisie et Algérie), similaire à la proportion observée dans les pays européens. Toutefois, dans cette région la restructuration du service public reste à faire et cela ne sera pas sans conséquence sur l'emploi.

²¹ Cet indicateur est retenu tout en ayant conscience de l'hétérogénéité et des univers parfois disparates et difficilement comparables auxquels ces données renvoient. En effet, une couverture différente (milieu urbain, milieu rural, pris en compte ou non de l'agriculture), des définitions au plan théorique de l'économie informelle renvoyant à des notions ad hoc, approximatives, qui découlent de perspectives de recherche également différentes, contribuent à rendre délicate toute tentative de comparaison de ces données. En conséquences, les résultats présentés ci-après sont à considérer avec la plus grande prudence.

²² Il existe des enquêtes ciblées (voir oar exemple « Marché du travail et exclusion sociale en Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », JP. Lachaud (Université Montesquieu Bordeaux IV, France).

Graphique 7. Emploi public en pourcentage de l'emploi total et de l'emploi salarié total

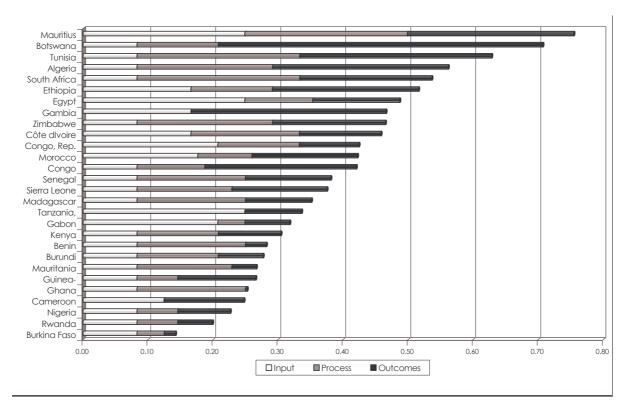


3.3.4 Principaux résultats

D'après le graphique²³ 8 qui présente les scores obtenus pour l'indice sur la sécurité de l'emploi, trois pays se détachent : Maurice, Bostwana et Tunisie. Le Bostwana est un cas particulier avec un fort pourcentage d'emplois public dans l'emploi total. Pour certains pays la contribution de chacune des composantes à l'indice final est équilibrée : Maurice en est le cas le plus flagrant. A l'inverse, plusieurs pays, telle que la Tanzanie, qui en est le cas le plus extrême, présentent un cadre institutionnel apparemment relativement favorable à la sécurité de l'emploi mais sans les moyens nécessaires à son application dans les faits, ce qui se traduit par un nombre limité de bénéficiaires, soit une efficacité réduite. La majorité des pays d'Afrique sub-saharienne se caractérisent par un faible contribution de la composante de résultat.

²³ Les données pour chacun des indices retenus ainsi que le score final de l'indice figure en Annexe.

Graphique 8. Indice de la sécurité de l'emploi



3.4 Sécurité des qualifications en Afrique

Les résultats présentés sont issus d'un travail exploratoire qui a conduit à la construction d'un indice synthétique sur la sécurité de la reproduction des qualifications ou plus exactement de deux indices. Un indice détaillé pour les pays industrialisés et un indice simplifié regroupant l'ensemble des pays pour lesquels une information suffisante était disponible. Cet indice couvre près de 100 pays et a été re-calculé dans l'optique de cette note consacrée aux pays africains. Ces résultats sont repris de manière synthétique.

La sécurité de la reproduction des qualifications est considérée, au niveau de l'individu, comme un ensemble d'opportunités de formation, d'apprentissage ou d'éducation formels permettant d'acquérir et de développer des connaissances et des compétences. Cela signifie, proposer un dispositif et les moyens permettant l'accès à l'éducation de base, à la formation professionnelle et permettre ainsi à l'ensemble de la population d'acquérir des compétences et des qualifications nécessaires à l'exercice d'une profession socialement et économiquement valorisante. Dans cette définition interviennent deux dimensions, le contenu objectif et technique des qualifications et la dimension sociale qui leur est associée, soit une dimension subjective.

Compte tenu du manque d'information pour nombre de pays en développement, l'indice simplifié présenté dans le cadre de cette note porte essentiellement sur des critères objectifs.

En accord avec la méthodologie adoptée par le programme IFP sur la sécurité socioéconomiques, les indicateurs sélectionnés reflètent les trois dimensions institutionnelles, process, et résultat.

3.4.1 Input : Variables ou dispositions institutionnelles adoptées pour assurer la sécurité des qualifications en Afrique

Il s'agit d'indicateurs propres à cerner le cadre législatif et institutionnel du pays : ratification de conventions internationales, adoption de lois et de principes.

Quatre indicateurs ont été retenus. Trois indicateurs élaborés sur la base des ratifications des conventions C138 , C 142 et C 140. Le quatrième indicateur institutionnel est la durée en nombre d'années de la scolarité obligatoire.

Conventions internationales

La Convention C138 (1973) - Convention sur l'âge minimum²⁴. Cette convention est considérée comme convention fondamentale du BIT. A ce titre, sa contribution est double par rapport aux deux autres conventions retenues.

Parmi les 30 pays sélectionnés, 14 ont ratifié cette convention. Les résutltats par pays figurent dans le tableau joint en fin de section.

La Convention C140 (Convention sur le congé-éducation payé, 1974), pose les principe du congé-éducation payé, à savoir un congé accordé à un travailleur à des fins éducatives pour une période déterminée, pendant les heures de travail, avec versement de prestations financières adéquates²⁵.

33 pays seulement ont ratifié cette convention dont deux pays parmi les pays d'Afrique sélectionnés (Zimbawe et Kenya).

La Convention C142 (Convention sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975), pose les principes d'une meilleure adéquation entre orientation, formation professionnelle et emploi en prenant en considération le contexte national, que ce soit, le milieu et les conditions de travail, l'environnement social et économique²⁶. En 2003, 62 pays ont ratifié cette convention. Parmi les pays sélectionnés, l'Algerie, l'Egypte, le Kenya, le Niger et la Tunisie l'ont ratifié.

Durée de la scolarité obligatoire (en nombre d'années)

En moyenne, la durée légale de scolarisation parmi les pays sélectionnés est de 7 ans (8.5 ans dans les pays d'Afrique du nord et de 6.8 ans dans les pays d'Afrique subsaharienne). La durée minimum est de 5 ans en Sierra Leone, au Mozambique et en République démocratique du Congo.

²⁴ La convention C138 engage « tout Membre pour lequel la présente convention est en vigueur à poursuivre une politique nationale visant à assurer l'abolition effective du travail des enfants et à élever progressivement l'âge minimum d'admission à l'emploi ou au travail à un niveau permettant aux adolescents d'atteindre le plus complet développement physique et mental. D'après l'article 2 de cette convention « l'âge minimum spécifié ... ne devra pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas à quinze ans ».

²⁵ Selon la Convention 140, le pays est tenu de formuler et appliquer une politique visant à promouvoir, par des méthodes adaptées aux conditions et usages nationaux et au besoin par étapes, l'octroi de congé-éducation payé à des fins: a) de formation à tous les niveaux; b) d'éducation générale, sociale ou civique; c) d'éducation syndicale.

²⁶ Selon les termes de la convention 142 « chaque Membre devra adopter et développer des politiques et des programmes complets et concertés d'orientation et de formation professionnelles en établissant, en particulier grâce aux services publics de l'emploi, une relation étroite entre l'orientation et la formation professionnelles et l'emploi ».

Ainsi, pour un pays donné le score pour la dimension institutionnelle s'obtient comme combinaison des trois conventions et d'une indication quant à la législation nationale, la durée de la scolarité obligatoire.

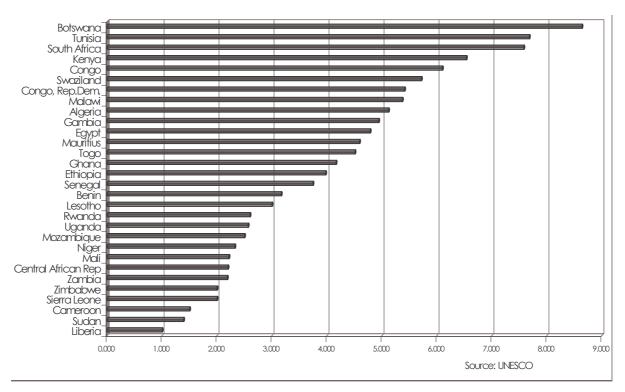
C'est au en Afrique du Nord, au Kenya et au Congo que les scores institutionnels²⁷ sont les plus élevés. A l'inverse la Sierra Leone, le Mozambique et la république Démocratique du Congo présentent les scores les plus faibles qui indiquent un dispositif institutionnel moins développé.

3.4.2 Process: mécanismes et instruments

Les dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB

Il s'agit des instruments et mécanismes permettant de mettre en oeuvre les principes et les lois définissant le cadre institutionnel. Dans le contexte des pays africains peu de données sont disponibles. Un seul indicateur est retenu à savoir les dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB. Cet indicateur évalue l'implication du secteur public par rapport à l'éducation, posant comme principe que l'allocation de ressources sous-entend la mise en œuvre de moyens et structures d'éducation (établissements et personnel enseignant d'éducation formelle et professionnelles).

Graphique 9. Dépenses publiques d'éducation en % du PIB



Comme indiqué sur le graphique 9, les dépenses publiques pour l'éducation présente une variation importante d'un pays à l'autre. Les dépenses publiques pour l'éducation en pourcentage du PIB sont en moyenne de 4 pour cent sur l'ensemble des pays sélectionnés.

²⁷ Le score obtenu pour la composante institutionnelle de l'indice sur la reproduction des qualifications est calculé de la manière suivante:

½ * Score normalisé pour les conventions + ½ * score normalisé de la durée légale de scolarisation obligatoire. avec score des conventions = ¼ * (2*C138 + C140+C142)

Le poids de la convention C138, considérée comme convention fondamentale du BIT, est majoré.

Cette dépense moyenne est de 5.7 pour cent dans les pays d'Afrique du Nord et de 3.9 pour cent dans les autres pays d'Afrique sélectionnés.

3.4.3 Outcome La dimension de résultat

Les indicateurs de résultats mesurent et évaluent l'impact et l'efficacité des systèmes nationaux mis en place. Dans le cadre de la sécurité de la reproduction des qualifications, quatre indicateurs ont été retenus ; chacun analysé d'un point de vue global et sous l'angle de l'analyse de genre.

- Taux d'analphabétisme de la population de 15 et plus par sexe (Source: UNESCO estimates).
- Durée médiane de scolarisation de la population âgée de 25 ans et plus (source: Barro and Lee, 2000).
- Proportion (%) de la population agée de 25 ans et plus, par sexe, avec un niveau d'éducation secondaire (Source: Barro and Lee).
- Proportion (%) de la population agée de 25 ans et plus, par sexe, avec un niveau d'éducation post-secondaire (Source: Barro and Lee).

Les quatre indicateurs retenus portent sur l'éducation formelle, faute de données sur la formation professionnelle. Le tableau 4 suivant présente les moyennes et médianes pour chacun des quatre indicateurs.

Tableau 4. Indicateurs de résultats : moyenne et médiane

		Maximum	Minimur	n Mean	Median	Valid N
Africa except Northern Africa	Illiteracy rate - TOTAL 1999	84.5	12.1	39.6	34.5	N=27
	Percentage Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	25.8	0.7	4.7	2.1	N=27
	Percentage Post Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	8.1	0.1	1.6	1.2	N=27
	Average years of school - 25+ TOTAL - 1995/1999	7.9	0.8	3.2	2.8	N=27
Gender						
	RATIO Illiteracy rate - FEMALE/MALE 1999	2.3	0.2	1.6	1.6	N=26
	Ratio SECONDARY level for 25+ Female/Total - 2000	1.1	0.3	0.7	0.6	N=27
	Ratio POST SECONDARY level for 25+ Female/Total 2000	1.1	0.2	0.5	0.4	N=27
	Ratio Female/TOTAL - Median year of schooling 25+ - TOTAL 1999	1.1	0.5	0.8	0.8	N=27
Northern Africa	Illiteracy rate - TOTAL 1999	45.4	30.2	36.4	33.4	N=3
	Percentage Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	12.4	9.6	11.0	10.9	N=3
	Percentage Post Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	9.4	4.2	6.3	5.3	N=3
	Average years of school - 25+ TOTAL - 1995/1999	5.1	4.2	4.7	4.7	N=3
Gender						
	RATIO Illiteracy rate - FEMALE/MALE 1999	2.1	1.7	1.9	2.0	N=3
	Ratio SECONDARY level for 25+ Female/Total - 2000	8.0	0.7	8.0	0.8	N=3
	Ratio POST SECONDARY level for 25+ Female/Total 2000	8.0	0.6	0.7	0.6	N=3
	Ratio Female/TOTAL - Median year of schooling 25+ - TOTAL 1999	0.8	0.7	0.8	0.8	N=3
Table Total	Illiteracy rate - TOTAL 1999	84.5	12.1	39.3	34.2	N=30
	Percentage Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	25.8	0.7	5.3	2.8	N=30
	Percentage Post Secondary Level Complete - TOTAL 25+ - 1995/2000	9.4	0.1	2.1	1.4	N=30
	Average years of school - 25+ TOTAL - 1995/1999	7.9	8.0	3.4	3.1	N=30
Gender						
	RATIO Illiteracy rate - FEMALE/MALE 1999	2.3	0.2	1.6	1.7	N=29
	Ratio SECONDARY level for 25+ Female/Total - 2000	1.1	0.3	0.7	0.7	N=30
	Ratio POST SECONDARY level for 25+ Female/Total 2000	1.1	0.2	0.5	0.5	N=30
	Ratio Female/TOTAL - Median year of schooling 25+ - TOTAL 1999	1.1	0.5	0.8	0.8	N=30

Sources: Illiteracy rate: Unesco estimates and SES primary Database Levels of schooling and median years of schooling (Barro and Lee)

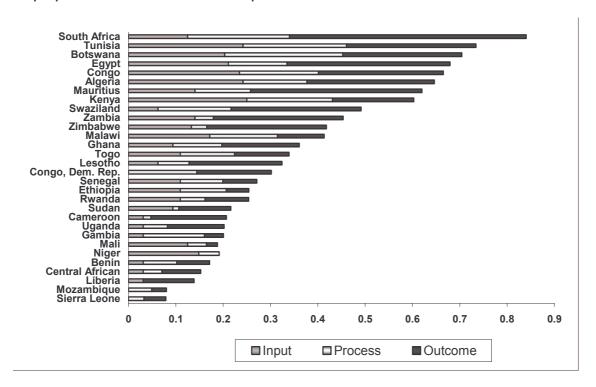
Les résultats obtenus pour les indicateurs de résultat sélectionnés révèlent:

Des taux d'illettrisme élevés pour l'ensemble de la région En Afrique subsaharienne et parmi les pays sélectionnés, le taux d'illettrisme des adultes se situait à 40 pour cent en 1999 avec des différences majeures selon les pays .

- Une proportion d'adultes de 25 ans et plus disposant d'un niveau secondaire voire post-secondaire significativement plus élevé en Afrique du Nord.
- La durée moyenne de scolarisation est également significativement plus élevée en Afrique du nord (4.7 années contre 3.2 années pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne).
- L'étude des ratios selon le sexe met en évidence la persistance de l'inégalité selon le sexe quand à l'accès à l'éducation et le niveau d'éducation obtenu. Le taux d'illettrisme des femmes est plus élevé que celui des hommes, quelle que soit la région d'Afrique mais le différentiel est encore plus élevé en Afrique du nord.
- Les ratios présentés par niveau d'éducation de la population adulte de 25 ans et plus correspondent au rapport de la proportion pour les femmes/ proportion pour l'ensemble de la population. Un résultat inférieur à « 1 » correspond à une proportion inférieure pour les femmes relativement à la population considérée dans son ensemble. Le différentiel au détriment des femmes est d'autant plus marqué que le niveau d'études considéré est élevé. Concernant le niveau post-secondaire, la différence est présente mais moins marquée en Afrique du nord que dans le reste de l'Afrique.

3.4.4 Principaux résultats

Graphique 10 Indice de la sécurité des qualifications

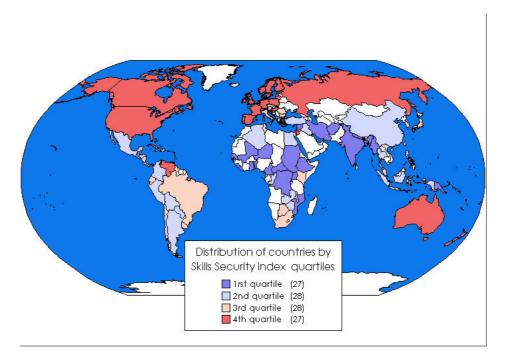


Les résultats obtenus pour l'Afrique pour l'indice sur la sécurité de la reproduction des qualifications²⁸ semblent pertinents par rapport à l'indice de développement humain développé par le PNUD. En effet la corrélation²⁹ observée entre les scores obtenus pour l'indice et HDI est très élevée (0.817).

L'Afrique par rapport au reste du monde

Le graphique 11 met en évidence la situation critique de l'Afrique au regard de la sécurité des qualifications et en comparaison des autres régions.

Graphique 11. Distribution des pays par quartiles de l'indice sur la sécurité de la reproduction des qualifications



Le système éducatif et de formation professionnelle souffre de dysfonctionnements ou de désajustements majeurs: i) décalage par rapport aux besoins : du fait notamment de l'absence de coordination entre les politiques nationales relatives au développement économique, à l'emploi, à l'éducation et à la formation, l'ensemble du système éducatif et du système de formation africain se caractérise par une orientation massive vers le modèle que constitue l'emploi du secteur moderne (public ou privé), lequel n'occupe pourtant, dans la plupart des pays du continent, que moins de 10 pour cent de la population active, et l'insuffisance des liens entre le système de formation, d'une part, et le système de production, de l'autre. Ce qui se traduit notamment par une difficulté à répondre de facon flexible aux besoins spécifiques et à s'écarter de modèles qui se révèlent inadaptés. ii) Le système souffre par ailleurs d'une faible capacité d'accueil des structures de formation professionnelle avec des ressources consacrées à la formation ne permettant pas de répondre, quantitativement et qualitativement, aux besoins de l'économie, à la demande sociale et à la pression des nouveaux actifs. iii) L'accès à l'éducation mais aussi l'orientation est encore discriminant vis-à-vis des filles. En effet, même si l'on observe pour certain pays une proportion significative de femmes disposant d'un niveau d'éducation tertiaire, nombre d'entre elles essentiellement regroupées dans les filières

²⁸ Tableau récapitulatif des résultats pour les indicateurs retenus et l'indice obtenu en annexe.

²⁹ Voir graphique en Annexe

tertiaires ou dans des filières spécifiques (supposées ont suivi des filières spécifiques dite « féminines» qui rendent difficile leur insertion professionnelle.

3.5 La sécurité de la représentation

La liberté d'association et la sécurité de la représentation constitue un élément fondamental de la notion de travail décent. La sécurité de la représentation est la protection de l'expression collective sur le marché du travail, grâce à l'action des syndicats, des associations d'employeurs indépendants, à la participation aux décisions de l'Etat sur les plans économique et politique. le droit de grève, etc.

Un document³⁰ fournit des éléments d'analyse quant au contexte international et les tendances des taux de syndicalisation, indicateur quantitatif le plus courant, de la représentation. Sont repris ici uniquement les principaux résultats.

L'indice couvre au total 99 pays dont 23 pays africains.

3.5.1 Input: Variables institutionnelles

Les indicateurs institutionnels retenus pour l'indice sur la sécurité de la représentation captent l'étendue du cadre institutionnel et législatif ainsi que le degré de liberté qu'in les travailleurs de se regrouper pour la défense de leur droits. Six indicateurs institutionnels (input) ont été retenus.

La ratification des conventions internationales du BIT

- La convention 87 sur la liberté d'association.
- La convention 98 droit d'organisation et de négociation collective, 1949.
- La convention 141 sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975.

La valeur 1 est attribué au pays pour chacune des conventions ratifies et 0 dans le cas contraire.

La légalisation nationale

Le quatrième indicateur est l'existence d'une loi ou réglementation interdisant ou limitant les activités d'un ou plusieurs types de syndicats sachant qu'un syndicat national ou sectoriel dispose d'un plus grand degré de représentation que ne peut avoir un syndicat local d'entreprise. La valeur 1 est attribuer à un pays lorsque aucune restriction n'est prévue par la loi et 0 dans le cas contraire.

Le degré de liberté des citoyens

Les cinquième et sixième indicateurs portent sur le degree de libertés civiles dans le pays, indice élaboré par l'organisation Freedom House. Le cinquième indicateur est l'indice de libertés civiles . Cet indice a une échelle allant de 1 (plus haut degré en termes de libertés civiles) à 7 (absence de libertés civiles). Le sixième indicateur est un indicateur d'évolution de cet indice entre 1990 et 1999, exprimé en ratio (score 1999/score 1990). Avant la procédure de normalisation, et utilisant les scores tels que définis par Freedom House, un score inférieur à 1 signifie une amélioration des libertés des citoyens. Ainsi si un

³⁰ L'approche utilisée pour la construction de l'indice sur la sécurité de la représentation a été développée dans un document présenté lors du séminaire « Reconceptualizing Work", *A Representation Security Index (RSI)*.

pays, tel que la Tanzanie est passé de 5 à 4 entre 1990 et 1999, la valeur obtenu pour la ratio est de 0.8.

Les résultats présentés dans le tableau à la fin de cette section concerne l'Afrique. L'indice et la normalisation des scores ont été recalculés pour cette région.

3.5.2 Process: mécanismes et instruments

Trois indicateurs de processus à même de prendre la mesures des mécanismes existants à même de favoriser et renforcer la représentation des travailleurs entrent dans la conception de l'indice de la sécurité de la représentation.

- Existence d'un comité ou d'un conseil national tripartite traitant des politiques sociales et du travail (P1).
- Existence d'organisations non gouvernementales assurant la défense et la promotion des intérêts des travailleurs (P2).
- Echelle de pourcentage de la population active couvertes par des accords collectifs (P3). L'information est disponible pour certains pays et des estimations parfois peu précises pour d'autres. L'indice retenu est une échelle allant de 0 à 5 où le score 0 signifie une couverture insignifiante et 5, une proportion très élevée de la force de travail par des conventions collectives. Considérant que cette couverture est fondamentale au regard de la sécurité de la représentation, la contribution de ce dernier indicateur au score de la composante de processus est doublée³¹.

3.5.3 Outcome : Indicateurs de résultat

Trois indicateurs ont été retenus:

Le taux de syndicalisation corrigé par la proportion d'emploi salarié

Les données sur les taux de syndicalisation proviennent de deux sources - le rapport sur le travail dans le monde du BIT et la base SES primaire. Ce taux de syndicalisation a été ajusté en multipliant le taux enregistré par le pourcentage de la force de travail occupant un emploi salarié.

Estimation du taux de syndicalisation au cours des années 1990

En raison de l'absence de données pour de nombreux pays, des estimations ont été réalisées, dont certaines rudimentaires. L'indicateur retenu est une échelle de valeurs allant de 0 en cas de « baisse importante du taux de syndicalisation » à 3 en cas « d'augmentation importante de ce taux ». Le résultat le plus répandu sur la période considérée est une baisse modérée voire importante des taux de syndicalisation.

 $^{^{31}}$ Le score de la composante de processus est obtenu de la manière suivante: Process = $\frac{1}{4} (P1) + \frac{1}{4} (P2) + \frac{1}{2} (P3)$

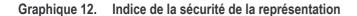
Pourcentage de la force de travail occupant un emploi salarié

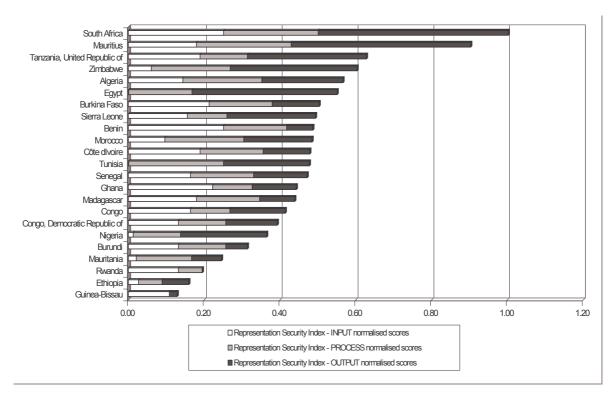
Enfin, le pourcentage de la force de travail occupant un emploi salarié rémunéré est introduit comme mesure de représentation collective potentielle³².

3.5.4 Principaux résultats

L'indice de la sécurité de la représentation est la moyenne pondérée des trois composantes (input, process, résultat) normalisée. La contribution de la composante de résultat est doublée.

En premier lieu³³ deux pays se détachent très largement du reste de l'Afrique: l'Afrique du Sud et l'île Maurice. Dans ces deux pays, le tripartisme et la négociation collective jouent apparemment un rôle effectif et semblent faire exception. En Afrique du Sud notamment, un système de relation professionnelles proche du modèle européen se met en place.





Le reste de l'Afrique présente des scores bien inférieurs. En Afrique plus qu'ailleurs, la prédominance du secteur agricole et de l'économie informelle qui se traduisent notamment par une faible proportion d'emploi salarié réduit considérablement l'impact que peuvent avoir les négociations collectives et d'autres mécanismes assurant la sécurité. L'une des raisons expliquant ces scores plus faibles est la moindre proportion potentielle de travailleurs représentés.

32

 $^{^{32}}$ Le score de la composante de résultat résulte du calcul suivant : Score composante de résultat = 1/3 (X1) + 1/3 (X2) + 1/3 (X3)

³³ Tableau récapitulatif en annexe.

Troisième point, ce graphique met en évidence la contribution respective de chacune des composantes³⁴ (institutionnelle, process, résultat) au score final. Différentes configurations sont observables. Certains pays disposent d'un dispositif institutionnel et de mécanismes dont l'impact est limité. D'autres au contraire, montrent des résultats tout en disposant d'un dispositif formel moins développé. Selon ces critères, quatre groupes de pays peuvent être identifiés, ils figurent dans le tableau 5.

Tableau 5. Identification de groupes selon les scores de l'indice de sécurité de la représentation

1. Much to be done: Relativement au reste de l'Afrique: Bas scores pour l'ensemble des 3 composantes : input, process et résultat	Satisficers: Scores satisfaisants au niveau de la composante input et/ ou process mais bas score en termes de résultats	3. Pragmatists: Bas score sur la composante ibput et/ou process et bons scores pour la composante résultat	4. Best setters: bons scores pour les 3 composantes
Burundi	Benin	Egypt	Algeria
Congo, Democratic Republic of	Burkina Faso	Nigeria	Mauritius
Ethiopia	Congo	Sierra Leone	South Africa
Guinea-Bissau	Côte dIvoire	Tunisia	
Mauritania	Ghana	Zimbabwe	
Rwanda	Madagascar	Tanzania, United Republic of	

Un premier groupe de pays présente des scores inférieurs à la moyenne des scores pour la sélection de pays africains considérés pour chacune des trois composantes de l'indice. Le dispositif institutionnel est soit faible soit restrictif au regard de la représentation des travailleurs, les moyens d'action sont peu développés voire inexistants. Burundi, Rwanda et Ethiopie sont des pays à forte dominante rurale. Ils présentent une proportion d'emplois salariés rémunérés inférieurs à 10 pour cent. Une part insignifiante de la force de travail est couverte par les conventions collectives et les taux de syndicalisation relativement faibles ont par ailleurs baissé au cours de la période 1990/1999.

Un deuxième groupe est représenté par des pays disposant d'une structure formelle de relations professionnelles assez développée mais cependant peu utilisée dans la pratique. C'est le cas de nombreux pays d'Afrique subsaharienne francophones. La décomposition du score obtenu et l'analyse de la contribution relative de chaque composante révèlent qu'au Bénin, au Congo, en Côte d'Ivoire ou au Sénégal notamment malgré l'existence d'un dispositif institutionnel et opérationnel, l'impact (composante de résultat) est relativement plus faible que dans d'autres pays de la région. Dans ces pays, des syndicats ont pu se développer et avoir une force de représentation reconnue. Mais considérés parfois comme concurrents des partis politiques, leur influence dans le domaine du travail a souvent été limitée. En Côte-d'Ivoire, par exemple, les centrales syndicales et les organisations patronales ont signé en 1995 un protocole d'accord créant une « commission indépendante permanente de consultation ». Toutefois, malgré les réunions, conformément aux statuts, les débats ont eu peu d'effet sur les décisions finalement prises.

Le troisième groupe de pays présente un dispositif institutionnel et / ou des moyens peu développés en comparaison des autres pays africains mais par contre un score supérieur à la moyenne en termes de résultats. Le pays le plus représentatif de ce groupe est la Tanzanie. Contrairement à la majorité des pays d'Afrique subsaharienne, où le taux de syndicalisation a baissé sous l'effet des programmes d'ajustement structurel et leur

33

³⁴ Sont considérés comme « bas » des scores inférieurs ou égaux à la moyenne des scores pour une composante données et comme « élevé » des scores supérieurs à cette valeur moyenne. Cette répartition des pays est toute relative. Elle est réalisée au sein du groupe sélectionné. Il est évident que les résultats obtenus pour l'ensemble des pays peuvent conduire à une classification différente, les scores considérés comme « élevés » dans le cas présents, devenant « bas » relativement à un ensemble élargi de pays.

impacts sur les effectifs du secteur public, secteur où le taux de syndicalisation était le plus significatif, ce pays fait exception tant en terme de taux de syndicalisation que de tendance. Dans ce pays des mesures ont été prises pour promouvoir les syndicats ruraux.

Enfin dans le dernier groupe, les scores sont plus élevés que la moyenne des scores pour les trois composantes. Comme mentionné auparavant, les deux pays les plus représentatifs sont l'Afrique du Sud et l'île Maurice. L'Algérie, bien que présentant des scores inférieurs a une contribution équilibrée pour chacune des trois composantes : institutions, instruments et résultats.

4. Conclusion

Cette étude repose sur une sélection de résultats provenant des activités menées par IFP/SES au cours des deux dernières années, et qui ont eu pour but de construire un ensemble de bases de données et de connaissances sur la ou les sécurités des travailleurs. Au delà du bilan dressé quant à la disponibilité des données, cette note s'est attachée à reprendre certains des points mis en évidence en ce qui concerne les données sur la sécurité des travailleurs, les systèmes de sécurité sociale, en Afrique et en comparaison avec d'autres régions.

4.1 Disponibilité des données

L'information collectée au niveau mondial grâce au Questionnaire SES, ainsi que l'étude d'autres sources internationales ou régionales telles que l'OIT, la Banque Mondiale ou le PNUD qui rassemblent des données sur leurs pays membres, confirment le manque critique de données pour l'Afrique. La situation est néanmoins nuancée selon les pays ou sous-régions. Pour l'ensemble des 99 pays couverts par la base de données SES, le taux de réponse moyen pour le questionnaire SES est de 60%; il est de 45% en Afrique où il s'échelonne entre 32% à 71%. Maurice se distingue par un taux de réponse élevé, supérieur à 70 pour cent. A l'inverse les pays d'Afrique sub-saharienne francophone souffrent de lacunes importantes par rapport aux statistiques sur la sécurité socio-économique. Enfin, l'Afrique du Nord présente les taux de couverture parmi les plus élevés.

Ce taux est plus élevé pour les informations non quantitatives (qualitatives ou textuelles telles que les lois, les institutions, etc.). De tels taux varient également de manière très significative parmi les différentes dimensions de la sécurité, avec des lacunes importantes pour la sécurité du maintien des qualifications et la sécurité du revenu, pour ne pas mentionner la sécurité du travail ; ce manque d'informations s'étend au delà de l'Afrique. Enfin, plus que dans d'autres pays, le manque de données ainsi que la nature des données disponibles rendent difficile toute comparaison temporelle ou géographique. Les données sont le plus souvent anciennes, ou non-homogènes en terme de définition ou de population de référence.

4.2 Sécurité sociale

Cette section vise à fournir une vue d'ensemble de la structure et du développement de la protection sociale en Afrique, telle que représentée par les 25 pays de la base SES sur la sécurité sociale. Huit branches de la sécurité sociale sont étudiées du point de vue de la législation et des moyens et instruments en place pour la protection sociale. En Afrique, plus encore que dans les autres pays, les indicateurs de résultat - la proportion de travailleurs ou de population en effet couverte par des mécanismes de protection sociale - sont disponibles pour une minorité de pays. De ce fait, la vue d'ensemble proposée se limite à certains aspects de l'existence et de l'étendue de ces mécanismes. Le résultat est

estimé uniquement au moyen d'une variable proxy, le pourcentage de travailleurs salariés dans l'emploi total.

Du point de la sécurité sociale en Afrique, la situation est loin d'être homogène. Les pays d'Afrique du nord, Maurice et l'Afrique du Sud forment le groupe de tête, présentant les systèmes les plus développés. Seuls cinq pays africains parmi les vingt-cinq offrent des prestations de chômage, et seuls deux proposent un ensemble étendu de programmes couvrant l'ensemble des huit branches de la sécurité sociale: l'Algérie et la Tunisie. A l'inverse, un certain nombre de pays, dont la Somalie qui représente un cas extrême, se caractérisent par un dispositif institutionnel limité, l'absence de programmes ou des programmes assortis de conditions d'éligibilité restrictives, et des moyens alloués à la sécurité sociale presque inexistants avec des dépenses de sécurité sociale inférieures à 1% du PIB.

Plus généralement, en comparaison avec les autres régions, l'Afrique présente des types de programmes moins avantageux. On observe notamment une sur-représentation dans cette région des programmes d'assistance sociale, sous la responsabilité de l'employeur et de caisses de prévoyance, destinés le plus souvent à fournir des prestations de maladie/maternité et d'accident du travail.

4.3 Mesurer la sécurité socio-économique

La sécurité socio-économique est abordée ici sous l'angle de ses 7 dimensions telles que définies par le programme. Considérées dans leur ensemble, elles permettent d'avoir une image de l'état d'un pays en terme de sécurité socio-économique ou de travail décent. En pratique, la construction d'un indice pour chacune d'entre elles est fondée sur des indicateurs organisés trois composantes : input, process et résultat. Une fois combinées, elles constituent des indices synthétiques et une classification par pays selon le degré de sécurité qu'ils fournissent. Les résultats présentés ici, bien que préliminaires permettent néanmoins de dégager quelques points intéressants.

Par rapport aux 99 pays couverts par la base de données SES, il apparaît que dans le groupe des 25 pays les moins performants (dernier quartile calculé sur les scores de chaque indice), entre 13 et 20 sont africains, en fonction de l'une ou l'autre des 7 dimensions de sécurité. C'est en terme de sécurité du revenu que la situation relative de l'Afrique est la plus critique.

En Afrique, lorsqu'on s'attache à l'une ou l'autre des dimensions de la sécurité, il apparaît que ce n'est pas le même groupe de pays qui ressort comme étant le plus ou moins performant. Les priorités ou les efforts investis pour l'un ou l'autre des aspects de la sécurité socio-économique diffèrent selon les pays. A titre d'exemples, Maurice, l'Afrique du Sud, mais aussi la Tanzanie et le Zimbabwe se trouvent en haut du classement dans l'indice de la sécurité de la représentation; le Botswana et l'Egypte, quant à eux, présentent de bons résultats pour l'indice de la sécurité du maintien des qualifications.

Une autre manière de considérer les résultats consiste à distinguer, pour chaque pays, les forces et faiblesses aux trois niveaux des trois composantes: institutionnelle, moyens et instruments mis en œuvre (aspect opérationnel) et efficacité de la protection (résultat). Par exemple, concernant la sécurité de la représentation, deux groupes de pays très différents apparaissent : certains pays se révèlent relativement efficaces en terme de protection pour une dimension particulière de la sécurité, mais sans par ailleurs présenter une situation particulièrement favorable concernant les dispositifs adoptés et les moyens alloués. Il s'agit de pays comme l'Egypte, le Nigéria, la Tunisie. L'autre groupe, au contraire, se révèle peu efficace, présentant un niveau de sécurité peu élevé alors même qu'ils présentent un dispositif institutionnel et des moyens relativement bien développés

(législation, instruments et mécanismes, etc.). Ce groupe comprend notamment le Bénin, le Burkina Faso et le Congo.

Bien que les résultats soient encore préliminaires, l'approche adoptée fournit des éléments utiles à l'identification et à la compréhension de « patterns » de systèmes de sécurité sociale et, plus largement de sécurité socio-économique. Enfin, l'identification des forces et des faiblesses à différents niveaux ouvre des perspectives quant à l'élaboration de stratégies visant à lutter efficacement contre les faiblesses et les insécurités de tels systèmes.

Annexe 1 : Indice sur la sécurité sociale en Afrique

Tableau 6 Indice sur la sécurité sociale en Afrique

			Input		Proces	S						Outcome	
Indicateur sur la sécurité	Classement	COUNTRY	Nombre de branches	couvertes par Nombre de branches couvertes par	Total Social Expenditure as	Estimate	Dépenses de sécurité sociale	Nombre de	programmes de type assurance Nombre de programmes de type assurance	Couverture de la branche CHOMAGE et / ou MALADIE (score normalisé)		CHOMAGE et % proportion wage workers in total	Proportion de 1
0.943	1	Tunisia	8	1.000	7.7		1.000	7	1.000	Both	1	67.932 .	0.829
0.925	2	Algeria	8	1.000	7.6		0.987	7	1.000	Both	1	64.273 .	0.781
0.826	3	Egypt	7	0.857	5.4		0.699	7	1.000	Both	1	59.760 .	0.721
0.777	4	Mauritius	6	0.714	6		0.778	4	0.571	Unemployment	0.5	80.890 .	1.000
0.666	5	Morocco	7	0.857	3.4		0.438	7	1.000	Sickeness	0.5	42.500 .	0.493
0.640	6	South Africa	6	0.714	2.5		0.320	3	0.429	Unemployment	0.5	64.982 .	0.790
0.479	7	Burkina Faso	6	0.714	5.6		0.725	6	0.857	None	0	20.000 e	0.196
0.476	8	Mauritania	6	0.714	0.8		0.098	6	0.857	None	0	35.000 e	0.394
0.463	9	Congo	6	0.714	4.2		0.542	6	0.857	None	0	20.863 .	0.208
0.461	10	Senegal	6	0.714	4.3		0.556	6	0.857	None	0	20.000 e	0.196
0.427	11	Benin	6	0.714	2.2		0.281	6	0.857	None	0	19.321 .	0.188
0.413	12	Côte dIvoire	6	0.714	1.1		0.137	6	0.857	None	0	19.824 .	0.194
0.397	13	Madagascar	6	0.714	1.3		0.163	6	0.857	None	0	15.506 .	0.137
0.344	14	Zimbabwe	4	0.429	1	e	0.124	3	0.429	None	0	36.963 .	0.420
0.325	15	Tanzania, United Republic of	4	0.429	0.5	e	0.059	0	0.000	None	0	45.000 .	0.526
0.316	16	Sudan	4	0.429	0.06		0.001	4	0.571	None	0	30.000 e	0.328
0.285	17	Burundi	5	0.571	2.2		0.281	4	0.571	None	0	5.110 .	0.000
0.276	18	Ethiopia	4	0.429	3.7		0.477	4	0.571	None	0	8.789 .	0.049
0.275	19	Congo, Democratic Republic of	5	0.571	0.18		0.017	5	0.714	None	0	5.868 .	0.010
0.273	20	Ghana	4	0.429	3.1		0.399	3	0.429	None	0	13.800 .	0.115
0.270	21	Sierra Leone	1	0.000	0.5	e	0.059	0	0.000	None	0	64.954 .	0.790
0.226	22	Nigeria	4	0.429	1		0.124	3	0.429	None	0	10.156 .	0.067
0.216	23	Rwanda	4	0.429	0.43		0.050	4	0.571	None	0	6.000 .	0.012
0.181	24	Uganda	4	0.429	0.05		0.000	0	0.000	None	0	13.700 .	0.113
0.026	25	Somalia	1	0.000	0.5	e	0.059	1	0.143	None	0	6.000 e	0.012

Source : Base SES sur la sécurité sociale

Annexe 2: Méthode de calcul des indices

La méthode de calcul des scores, pour les indicateurs et pour les composantes d'input, de process et de résultat est la même pour tous les indices. Les valeurs sont normalisées selon une procédure standard de normalisation:

Valeur normalisée de X = [Valeur X - Valeur Minimum]/
[Valeur Maximum - Valeur Minimum]

avec : la valeur de X est le score obtenu par le pays pour un indicateur donné

la valeur minimum est la plus faible valeur obtenue pour cet indicateur parmi l'ensemble des pays sélectionnés pour la construction de l'indice

la valeur maximum est la valeur maximum obtenue par cet indicateur.

Cette méthode de normalisation est l'approche retenue par le PNUD pour la construction de l'Indice de Développement Humain.

Enfin, le score final pour chaque indice est calculé selon la moyenne pondérée en attribuant un poids plus important à la composante de résultat:

Score Indices de la sécurité socio-économique par dimension =

- 1\4 * Normalised INPUT score
- + 1\4 * Normalised PROCESS score
- + 1\2 * Normalised OUTCOME score

Rappel du contexte du marché du travail Annexe 3 en Afrique : Statistiques

Tableau 7 Taux d'activité (total et femmes) pour une sélection de pays africains

	Taux d'activité 1990		Taux d'activité 1999		
	Total (15-64 ans)	Femmes (15-64 ans)	Total (15-64 ans)	Femmes (15-64 ans)	
Afrique du nord					
Algeria	50.0	20.0	47.6 (1996)	12.6 (1996)	
Egypte	51.6	27.4	47.6 (1998)	20.5 (1998)	
Maroc	61.5	40.5	57.3 (1999)	32.0 (1999)	
Tunisia	58.8	34.5	51.4 (1997)	25.5 (1997)	
Afrique subsaharienne					
Bénin	81.9	78.7	80.7 (1995)	77.4 (1995)	
Burkina Faso	85.9	79.7	85.0 (1995)	78.8 (1995)	
Burundi	91.4	91.9	89.9 (1995)	86.0 (1995)	
Congo	71.0	58.3	70.7 (1995)	58.4 (1995)	
Congo, Rép dém.	74.9	64.1	74.3 (1998)	64.3 (1998)	
Côte d'Ivoire	67.5	44	67.3 (1995)	44.6 (1995)	
Ethiopie	73.1	59.4	82.6 (1999)	74.4 (1999)	
Ghana	82.7	82.6	82.4 (1995)	82.0 (1995)	
Guinée Bissau	75.4	59.4	75.1 (1995)	59.4 (1995)	
Madagascar	80.6	71.4	80.2 (1995)	71.0 (1995)	
Mauritanie	77.4	66.7	76.8 (1995)	66.0 (1995)	
Maurice	61.5	37.6	63.5 (1995)	42.2 (1995)	
Nigeria	68.0	48.2	67.8 (1995)	48.8 (1995)	
Rwanda	90.4	86.3	88.0 (1996)	87.4 (1996)	
Senegal	54.1 ¹	25.5 ¹	75.1 (1995)	63.1 (1995)	
Sierra Leone	64.3	43.8	64.6 (1995)	45.0 (1995)	
South Africa	66.1	49.0	53.2 (1999)	47.6 (1999)	
Tanzania	86.8	84.6	86.2 (1995)	83.8 (1995)	
Zimbabwe	76.9	67.2	71.4 (1999)	64.8 (1999)	

Tableau 8 Taux de chômage dans quelques pays africains

	Taux de chômage	: 1990	Taux de chômage 199	9
	Total	Femmes	Total	Femmes
Afrique du nord				
Algeria ¹	19.8 (1990)	17.0 (1991)	28.7 (1997)	24.0 (1997)
1 Egypte	8.6 (1990)	17.9	8.2 (1998)	19.9 (1998)
Maroc ¹	15.8 (1990)	20.4	22.0	27.6
Tunisia ²	15.9 (1990)	21.8	15.9	17.3
Afrique sub-saharienne				
Bénin ^a	23.0 (1990)	-	9.0 (1995)	-
Botwana ¹	21.5 (1995)	23.9 (1995)	21.5 (1999)	
Burkina Faso ^a	18.0 (1991)	-	26.2	
Congo ²	17.20	26.32	26.32	16.73
Congo, Rép démocratique ²	18.19	-	20.57	-
Ethiopie ²	2.61	2.76	7.01	11.10
Ghana ²	15.24	14.49	10.90	10.09
Kenya ¹	21.3 (1994)	28.4 (1994)		
Mauritanie ²	22.79	30.66	20.90	-
Maurice ²	5.65 (1990)	5.08 (1990)	6.44 (1999)	11.27 (1999)
Nigeria ¹	4.7 (1991)	5.3 (1991)	3.2 (1997)	
_			20.9 ^a (1999)	
Senegal ²	14.12 (1990)	-	10.1 ^a (1999)	-
South Africa ¹	18.8 (1994)		23.3 (1999)	27.8 (1999)
Tanzania ¹	3.5 (1991)	4.2 (1991)	22.0 ^a (1999)	. /
Zimbabwe ¹	5.0 (1994)	3.0 (1994)	6.0 (1999, 15+)	4.6 (1999, 15+)
Common , IVII M , 2Daga CEC Deimorina	` '		/	* ' /

ZIMDADWE 5.0 (1994) 3.0 (1994) 6.0 (1999, 15+) 4.6 (1999, 15+)

Sources: KILM; Base SES Primaire

Données du BIT (2001bl dans «Global employment trends, ILO, 2002) pour 1999.

Sénégal: les données pour 1990 proviennent de la base SES primaire et 1999, est une données du BIT (2001bl dans «Global employment trends, ILO, 2002) Tanzania 1990: Data are limited to Tanganyika.

Sources : KILM excepté Congo, Rep Dem : SES primaire

¹ Sénégal 1990: Données estimées pour correspondre au groupe d'age 15-64

Tableau 9 Répartition de l'emploi par statut dans une sélection de pays d'Afrique

	Wage	e workers	Se	lf-employed	(Other	
	Total	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Année
Algeria	64.3	56.5	26.5	29.0	9.2	14.5	1999
Bénin ¹	5.3	2.6	58.4	63.8	36.3	33.6	1992 (10+)
Burundi	5.1		63.3	-	31.6	-	1999
Congo	20.9	7.0	65.4	74.7	13.7	18.3	1999
Congo, Rép démocratique	5.9	-	94.1	-	-	-	1999
Côte d'Ivoire	19.8	9.0	43.4	41.7	36.8	49.3	1999
Egypt ¹	59.8	60.7	18.1	16.1	12.1	23.3	1998 (15-64)
Ethiopie ¹	8.8	6.8	51.1	33.1	40.1	60.1	1999 (15+)
Ghana ¹	16.9	9.3	81.2	88.6	1.9	2.1	1992 (15+)
Madagascar	15.6	12.0	51.8	41.5	32.6	46.5	1999
Maroc ¹	72.9	81.3	18.4	5.0	8.7	13.7	1991 (15+)
Maroc	42.5	31.7	22.8	14.9	34.7	53.4	1999
Maurice ¹	80.9	85.5	16.7	10.4	2.4	4.1	1995 (12+)
Maurice	78.2	84.3	17	10.2	4.8	5.5	1999
Nigeria ¹	41.9	32.7	48.8	59.6	9.3	7.7	1995 (15+)
Nigeria	10.1	-	89.9	-	-	-	1999
Rwanda	6.0	2.6	61.3	60.4	38.6	36.9	1999
Sierra Leone	64.9	82.2	34.7	17.6			1999
South Africa ¹	74.8	70.4	7.0	4.9	18.2	24.7	1991 (16+)
South Africa	64.9	-	18.4	-	16.7	-	1999
Tanzania	45	33.9	54.9	66.0	-	-	
Tunisia ¹	71.1	69.9	22.7	14.2	-	-	1994 (15+)
Tunisia	67.9	68.8	24.4	16.3	7.6	14.8	1999
Zimbabwe ¹	37.0	22.0	43.1	57.9	20	20	1999 (15+)

Sources: 1 KILM; 2 Base SES primaire

Tableau 10 Répartition de l'emploi par secteur dans une sélection de pays d'Afrique

En pourcentage de l'emploi total Agriculture Manufacturing Services Année 1990 (10+) Algeria¹ Algeria² 26.1 15.3 31,3 42,6 60.7 1999 24.0 Bénin 55.9 7.8 36.3 1999 Burkina Faso 92.4 1.8 5.8 1999 Burundi¹ 58,9 1991 14,8 21,8 1999 Congo Côte d'Ivoire 57.6 4.4 25.6 7.3 29.7 1999 58.5 Egypte¹ 29,8 22,3 47,9 1998 (15-64) Ethiopie¹ 88,6 9,5 1995 (10+) 79.6 Ethiopie² 5.5 10.3 1999 1999 Ghana 14 55 31 Madagascar1 78,2 1990 (10+) 6,8 15,1 Madagascar 74 6.7 1999 Maroc 60,6 5,7 33,4 1999 (15+) 1995 (12+) Maurice¹ 14,5 39,8 45,7 Maurice² 13.1 38.3 48.6 1999 1999 Nigeria² 59.8 10.3 9.2 Rwanda1 91,7 3,4 4,9 1990 (10+) $Rwanda^2 \\$ 91.1 6.5 1999 37.8 Sierra Leone² 39.1 23.1 1999 10.6 1999 South Africa 19 18.8 Tanzania¹ 84,2 4,1 11,7 1991 (10+) Tunisia1 21,6 33,5 42,5 1994 (15+) Tunisia² 1999 21.8 33.7 46 27,7 46,8 1994 Zimbabwe

² Base SES Primaire

¹ KILM 2001-2002 (ILO Laborsta and Labproj)

Annexe 4: Indice de la sécurité de l'emploi

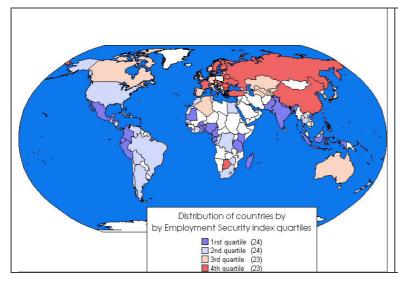
Sécurité de l'emploi en Afrique : indicateurs et scores

Tableau 11 Indicateurs et résultats obtenus pour l'indice de la sécurité de l'emploi pour une sélection de pays africains

		Input		Process			Outcom	ne	
Employment security index Weighted- 1/4	input + 1/4 COUNTRIES	Ranking Notice period 1999 - (Weeks)	Convention 158	Employment Security Index - Input scores Collective bargaining	Access to independant tribunal	Employment Security Index -	Process scores Secure Employment	Public employment in	Employment Security Index - Outcome scores
0.142	Burkina Faso	28 4	Not ratified	0.33 6-20%	No	0.17	23	1.25	0.03
0.199	Rwanda	27 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, at a cost	0.25	30	3	0.11
0.226	Nigeria	26 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, at a cost	0.25	28	8.8	0.16
0.247	Cameroon	25 0	Ratified	0.50 0-5%	No	0.00	42.7	6.8	0.25
0.252	Ghana	24 4	Not ratified	0.33 6-20%	Yes, freely available	0.67	11	6.2	0.01
0.265	Guinea-Bissau	23 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, at a cost	0.25	48	3	0.24
0.266	Mauritania	22 4	Not ratified	0.33 21-45%		0.58	23.2	4.51	0.07
0.277	Burundi	21 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, freely available	0.50	28	6.8	0.14
0.282	Benin	20 4	Not ratified	0.33 6-20%	Yes, freely available	0.67	8	13	0.06
0.304	Kenya	19 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, freely available	0.50	28	11.4	0.19
0.318	Gabon	18 4	Ratified	0.83 6-20%	No	0.17	28	6.8	0.14
0.336	Tanzania, United Republic of	17 12	Not ratified	1.00 0-5%	No	0.00	33	6.8	0.17
0.351	Madagascar	16 4	Not ratified	0.33 6-20%	Yes, freely available	0.67	42.5	3.3	0.20
0.375	Sierra Leone	15 4	Not ratified	0.33 21-45%	Yes, at a cost	0.58	49	6.8	0.29
0.381	Senegal	14 4	Not ratified	0.33 6-20%	Yes, freely available	0.67	23.4	20.13	0.26
0.420	Congo	13 4	Not ratified	0.33 6-20%	Yes, at a cost	0.42	63.5	12.4	0.47
0.422	Morocco	12 2.5	Ratified	0.70 21-45%	No	0.33	55	5.8	0.32
0.424	Congo, Democratic Republic of	11 4	Ratified	0.83 0-5%	Yes, freely available	0.50	40.4	3	0.18
0.458	Côte dIvoire	10 8	Not ratified	0.66 6-20%	Yes, freely available	0.67	47.3	4.4	0.25
0.465	Zimbabwe	9 4	Not ratified	0.33 21-45%	Yes, freely available	0.83	28	24.4	0.35
0.466	Gambia	8 8	Not ratified	0.66 0-5%	No	0.00	74.9	16.6	0.60
0.487	Egypt	7 12	Not ratified	1.00 6-20%	Yes, at a cost	0.42	45	7.2	0.27
0.516	Ethiopia	6 2	Ratified	0.66 0-5%	Yes, freely available	0.50	77	2.7	0.45
0.536	South Africa	5 4	Not ratified	0.33 46-65	Yes, freely available	1.00	49	16.4	0.41
0.561	Algeria	4 4	Not ratified	0.33 21-45%	Yes, freely available	0.83	57	22.7	0.54
0.628	Tunisia	3 4	Not ratified	0.33 46-65	Yes, freely available	1.00	62.2	23.7	0.59
0.707	Botswana	2 4	Not ratified	0.33 0-5%	Yes, freely available	0.50	80.7	46.5	1.00
0.755	Mauritius	1 12	Not ratified	1.00 46-65	Yes, freely available	1.00	61.2	17.7	0.51

Sécurité de l'emploi : Situation de l'Afrique par rapport aux autres pays

Graphique 13. Répartition des pays par quartiles selon les scores obtenus pour l'indice sur la sécurité de l'emploi



Les pays couverts sont répartis en fonction des quartiles des résultats obtenus pour l'indice de la sécurité de l'emploi

Ainsi, les zones :

- « bleu foncé » correspondent au 24 pays présentant les plus bas scores de l'indice
- « bleu clair » : sécurité de l'emploi médiocre
- orange clair : sécurité de l'emploi moyenne
- orange foncé : bon niveau de sécurité de l'emploi

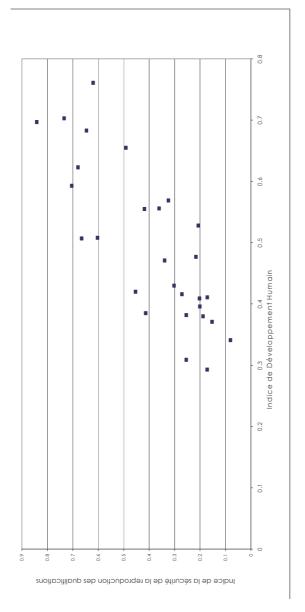
Annexe 5 : Indice sur la sécurité de la reproduction des qualifications

Tableau 12. Indice sur la sécurité de la reproduction des qualifications

		Inpu	t ¹	Process	Outco	me: sans la di	mension ge	ender	Outcor	ne: dimension ger	nder (Outcome
Skills reproduction index - Normalised scores - 1999 - Non industrialised countries	COUNTRIES	Convention C138 - Ratification in 1999 Convention C140 - Ratification in 1999 Convention C142 - Ratification in 1999	Uration of compulsary school (Years) Shills reproduction intex - INT-01 Component - Normalised scores - 1999 - Non industrialised countries	nditure for edu P - 1999 (UNE fuction index - Component -	Normalised scores - 1999 - Non industrialised countries Illiteracy rate - TOTAL 1999 (UNESCO - 22 Estimates) and SES	ata • Secondary Level • TOTAL 25+ • (Source: Barro et L	1995/2000 (Source: Barro et Lee) Average years of school - 25+ TOTAL - 1995/1999 (Source: Barro et Lee)	than Gender - Normalised score for 1999 - Non industrialised countries RATIO Illiteracy rate -	FEMALE/MALE 1999 (UNESCO - Estimate) Fem alexy materials and secondary rever for 29+ Fem ale/Male - Non industrialised countries - 2000 (Source: Barro et alexy)	Temate/Male - Non industrialised countries - 2000 (Source: Barro et Lee) year of schooling 25+ - TOTAL 1999 (Barro & Lee 2000 - estimates) - Non industrialised	countries Skills index - OUTCOME Gender oriented - Normalised score for 1999 - Norm industrialised countries	Solis reproduction intex - OUTCOMES Component - Normalised scores - 1999 - Non industrialised countries
0,079 0,080 0,139 0,153	Sierra Leone Mozambique Liberia Central African Rep	No No No No No No No No No No No No	5 0,000 5 0,000 6 0,125 6 0,125	2,500 (1,000 (0,196 5 0,000 4	5,0 1,10 7,1 0,80 7,4 2,41 4,7 2,11),1 1,19 1,9 2,26	0,127 0,098 0,243 0,195	, 0,45 1,77 0,62 2,04 0,54 1,61 0,52	5 1,000 0,8 2 0,421 0,5	24 0,505 97 0,194	0,093 0,062 0,215 0,164
0,171 0,172 0,188 0,201 0,202 0,207 0,216	Benin Niger Mali Gambia Uganda Cameroon Sudan	No No No Yes No Yes No	6 0,125 6 0,594 9 0,500 6 0,125 6 0,125 6 0,125 8 0,375	2,325 (2,216 (4,940 (2,565 (1,500 (1,392 (1,325 (1,525 (1,	0,173 8 0,159 6 0,516 6 0,205 3 0,065 2 0,051 4	1,0 1,81 4,5 0,70 0,2 0,80 4,5 1,70 3,9 1,30 5,3 3,11 3,2 3,71	0,4 0,82 0,5 0,76 0,3 1,86 0,7 2,95 1,3 3,17	0,170 0,000 0,083 0,116 0,267 0,343 0,247	1,7 0,33 1,2 0,57 1,28 0,62 1,25 0,41 1,92 0,76 1,67 0,83 1,77 0,70	1 0,250 0,6 5 0,200 0,5 2 0,667 0,5 9 0,571 0,8 9 0,154 0,8	10 0,268 79 0,249 97 0,313 58 0,435 01 0,355	0,138 0,000 0,047 0,081 0,239 0,319 0,219
0,254 0,254 0,271 0,302	Rwanda Ethiopia Senegal Congo, Democratic Republic of	Yes No No Yes No No Yes No No No No No	6 0,438 6 0,438 6 0,438 5 0,000	3,975 (3,744 (5,412 (),389 6),359 6),577 3	4,5 0,80 2,7 3,40 3,5 1,81 0,5 5,0),8 1,15	0,214 0,129 0,176 0,339	1,51 1,00 1,19 1,00 1,37 0,72 0,98 0,44	0 0,625 0,9 2 0,412 0,7 0 0,300 0,5	57 0,657 22 0,388 94 0,258	0,184 0,095 0,144 0,315
0,324 0,339 0,361 0,414 0,418 0,454	Lesotho Togo Ghana Malawi Zimbabwe Zambia	No No No Yes No No No No No Yes No No No Yes No Yes No No	7 0,250 6 0,438 8 0,375 8 0,688 8 0,531 7 0,563	4,509 (4,165 (5,369 (2,000 (6)	0,459 4 0,414 2 0,572 4 0,131 1	7,2 3,3 3,9 1,51 9,8 3,30 0,7 1,30 2,1 1,94 2,8 12,91	0,9 4,01 0,6 2,58 1,1 4,88	0,413 0,258 0,351 0,227 0,521 0,562	0,24 1,09 2,27 0,40 1,87 0,39 2,09 0,46 2,09 0,52 1,93 0,76	0 0,313 0,5 4 0,444 0,7 2 0,333 0,7 6 0,610 0,8	65 0,076 38 0,233 52 0,205 01 0,320	0,393 0,230 0,327 0,197 0,505 0,548
0,491 0,603 0,620 0,646 0,665 0,680	Swaziland Kenya Mauritius Algeria Congo Egypt	No No No Yes Yes Yes Yes No No Yes No Yes Yes No Yes	7 0,250 8 1,000 7 0,563 9 0,969 10 0,938 8 0,844	5,716 (6,535 (4,592 (5,119 (6,098 (0,617 2 0,724 1 0,470 1 0,539 3 0,667 2	1,1 7,23	3,3 5,73 1 3,99 1,2 5,55 1,2 4,72 3,5 4,68	0,563 0,366 0,730 0,553 0,543 0,697	1,13 1,08 2,15 0,53 1,55 0,86 1,95 0,79 1,99 1,04 1,69 0,78	3 0,909 1,0 8 0,500 0,8 4 0,500 0,8 8 0,571 0,7 8 0,314 0,9	59 0,812 22 0,297 97 0,511 84 0,409 06 0,472	0,549 0,344 0,724 0,539 0,528 0,689
0,704 0,734 0,842	Botswana Tunisia South Africa	Yes No No Yes No Yes No No No	9 0,813 9 0,969 9 0,500	8,637 7,679	,000 2),874 3	3,7 5,93 0,2 9,65 5,1 23,38	3,1 5,35 5,3 4,2	0,518 0,560 0,996	0,8 0,79 2,08 0,69 1,1 0,88	7 0,774 0,9 8 0,830 0,7	74 0,686 76 0,425	0,502 0,547 1,000

Sources: Conventions internationales: ILO, ILOLEX
1. Barro and Lee. 2. UNESCO estimates and SES Primary DB.

Graphique 14. Relation entre l'indice de développement humain et l'indice de la sécurité de la reproduction des qualifications pour une sélection de pays africains



Corrélation significativement positive entre l'indice de la sécurité des qualifications et l'indice de développement humain.

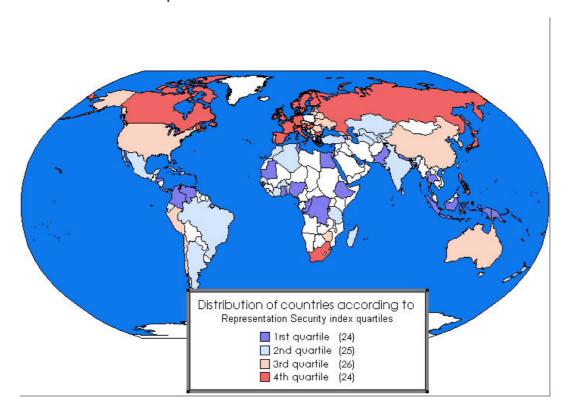
Annexe 6 : Indice de la sécurité de la représentation

Tableau 13. Representation security INDEX: Normalised absolute values

7
_
Ш
ш
\leq
0
UTC
\vdash
$\overline{}$
\circ
∇
and
\Box
7
=1/2
=1/2
=1/2
SS = 1/2
OCESS=1/2
OCESS=1/2
OCESS=1/2
=1/2
OCESS=1/2
JT + PROCESS=1/2
UT + PROCESS=1/2
JT + PROCESS=1/2

Collective Battified a collective Rattified Rattified a collective Rattified R
Ratified Not ratified No 2 1,000 (P. 1900 (P. 19

Graphique 15. Sécurité de la représentation - Situation de l'Afrique par rapport au reste des pays couverts par la base SES

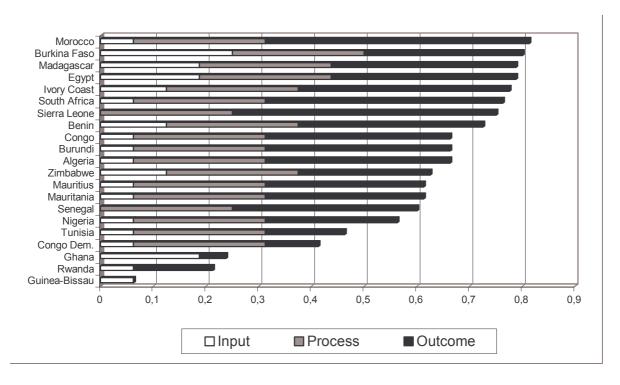


Annexe 7 : Indice de la sécurité du travail

La sécurité au travail: La protection contre les accidents et les maladies du travail, grâce aux règles d'hygiène et de sécurité, aux limites du temps de travail, des heures supplémentaires, du travail de nuit pour les femmes, etc.;

	Înput	Process	Outcome
	Conventions:	Government spending on workers'	Work-related injury rate to employment
	Conv. 1: Restricting hours of work	compensation	rate
	Conv. 103: Maternity Protection		% population covered for work injury
	Conv. 132: Annual Holidays with	OSH board or committee	
_	Pay		Average paid leave (corrected with %
(ai	Conv. 155: Existence of OSH law		wage empl.)
au travail	Conv. 159: No discrimination		
#	against disabled workers		Working time lost due to work-related
	Conv. 161: Establishment of OH		accidents
té	services		
sécurité	Conv. 171: Restricting night work		Average reported working time
éc	Source: ILOLEX		Earnings-related cash benefits for injured
3 S	Law on OSH		workers
de la	Law on paid leave Law on		
Ö	disability		% workforce in informal sector
Indice	Law on paid maternity leave		
igi	Sources: bases SES primaire et		
I	secondaires		

Graphique 16. Work Security Index/ Indice de la sécurité du travail

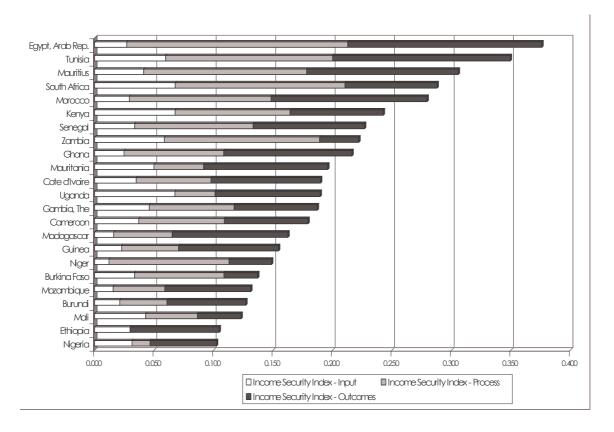


Annexe 8: Indice sur la sécurité du revenu

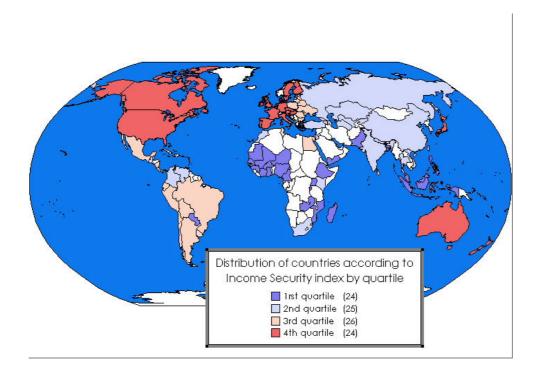
La sécurité au revenu: La protection du revenu par un système de salaire minimum, d'indexation des salaires, une sécurité sociale étendue, une imposition progressive, etc.

Înput	Process	Outcome
Conventions: ILO Convention No. C102 ILO Convention No. C131	Social Secrity Expenditure as a share of GDP - Glo-ISI-PR-1	Gini Co-efficient - Glo-ISI-OT-1 Per capita GDP (PPP \$) Social security expenditure per capita Per Capita Health Expenditure (ppp)
ILO Convention No. C026 Sou ILOLEX Coverage of the population by to main unemployment programm Coverage of the population by to main old-age benefits programm Immunisation rates for DPT and Measles Sources: bases SES primair secondaires	Glo-ISI-PR-2 the the the the the the	Life Expectancy Infant Mortality Rate (at birth and below 5 years)

Graphique 17. Indice de la sécurité des revenus: scores obtenus par les pays africains dans l'indice global



Graphique 18. Répartition des pays selon le niveau de sécurité des revenus



droft mai 2003